

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 42

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	11
3.2. BILAN FINANCIER	31
3.3. PERSPECTIVES	32
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	33
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	33
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	41
6. PROGRAMME 070: PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	45
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	47
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	49
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	49
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	56
7. PROGRAMME 071: PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	57
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	59
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	61
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	61
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	72
8. PROGRAMME 179: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	73
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	75

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	77
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	77
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	87

NOTE EXPLICATIVE

Suivant les dispositions du Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère des Affaires Sociales est responsable de **l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables.**

Après l'évaluation physique et financière des programmes en cours d'exécution dans ledit département ministériel, prenant en compte les orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), l'engagement du pays à la réalisation des Agendas internationaux (notamment l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans une optique de « ne laisser personne de côté » et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine) et la vision de la politique des services sociaux qui précise que « Chaque citoyen camerounais, sans discrimination, jouit de ses droits fondamentaux et bénéficie des biens et services sociaux de base, en tant que capital humain réel ou potentiel, en vue du développement dans un environnement de paix et de cohésion sociale », le MINAS a cru bon de devoir reconfigurer ses programmes pour la prochaine décennie. C'est ainsi que la mise œuvre des activités de ces programmes reconfigurés se fera à travers 02 programmes opérationnels (Programme 070 : Protection sociale de l'enfance et Programme 071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale) et 01 programme support (Programme 179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales).

A travers ces programmes reconfigurés, le MINAS se positionne désormais comme administration qui porte le socle de protection sociale. Du point de vue opérationnel, son action devrait désormais se décliner en collaboration avec divers autres acteurs sociaux dans les domaines de :

- la protection sociale des PSV à travers la prévention des déficiences, la prévention des inadaptations sociales et des fléaux sociaux, l'amélioration du système de protection sociale au Cameroun, le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection des PSV ;

- la promotion de la solidarité nationale à travers l'assistance publique des PSV, la lutte contre les fléaux sociaux et l'inadaptation sociale ;

- la mise en place d'un système de mesure et de surveillance des phénomènes sociaux émergents et endémiques ;

- la prise en compte des normes de qualité des prestations de services dans les programmes et les projets mis en œuvre dans les structures publiques et privées d'encadrement des PSV ;

- la promotion de l'entreprenariat social dans le cadre d'une coopération dynamique;

le présent document comprend deux parties à savoir :

- la synthèse de la stratégie ;

- le contenu des programmes.

Suivant les dispositions du Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère des Affaires Sociales est responsable de **l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables.**

Après l'évaluation physique et financière des programmes en cours d'exécution dans ledit département ministériel, prenant en compte les orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), l'engagement du pays à la réalisation des Agendas internationaux (notamment l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans une optique de « ne laisser personne de côté » et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine) et la vision de la politique des services sociaux qui précise que « Chaque citoyen camerounais, sans discrimination, jouit de ses droits fondamentaux et bénéficie des biens et services sociaux de base, en tant que capital humain réel ou potentiel, en vue du développement dans un environnement de paix et de cohésion sociale », le MINAS a cru bon de devoir reconfigurer ses programmes pour la prochaine décennie. C'est ainsi que la mise œuvre des activités de ces programmes reconfigurés se fera à travers 02 programmes opérationnels (Programme 070 : Protection sociale de l'enfance et Programme 071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale) et 01 programme support (Programme 179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales).

A travers ces programmes reconfigurés, le MINAS se positionne désormais comme administration qui porte le socle de protection sociale. Du point de vue opérationnel, son action devrait désormais se décliner en collaboration avec divers autres acteurs sociaux dans les domaines de :

- la protection sociale des PSV à travers la prévention des déficiences, la prévention des inadaptations sociales et des fléaux sociaux, l'amélioration du système de protection sociale au Cameroun, le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection des PSV ;

- la promotion de la solidarité nationale à travers l'assistance publique des PSV, la lutte contre les fléaux sociaux et l'inadaptation sociale ;

- la mise en place d'un système de mesure et de surveillance des phénomènes sociaux émergents et endémiques ;

- la prise en compte des normes de qualité des prestations de services dans les programmes et les projets mis en œuvre dans les structures publiques et privées d'encadrement des PSV ;

- la promotion de l'entreprenariat social dans le cadre d'une coopération dynamique;

le présent document comprend deux parties à savoir :

- la synthèse de la stratégie ;

- le contenu des programmes.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La politique Sociale du Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, place la personne humaine au centre de toute initiative de développement. A cet effet, la priorité de l'action du Gouvernement en ce qui concerne le secteur social, est orientée vers la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale dans la perspective de l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des **Personnes Socialement Vulnérables (PSV)** que sont entre autres les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants en difficulté, les populations autochtones vulnérables, les personnes victimes des fléaux sociaux. La mise en œuvre de cette politique permettra à ces populations de **satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs**.

Le Cameroun vient d'adopter son nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la décennie 2020-2030 dénommé **Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)**. Cette stratégie succède au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui a constitué la première phase de la mise en œuvre de la « Vision 2035 » dont l'objectif est de faire du Cameroun « **Un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** ». Les orientations de la SND30 s'articulent donc autour de cet objectif de la Vision 2035 à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

La marche vers l'émergence s'affirme également avec l'engagement du pays à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans une optique de « ne laisse personne de côté ».

La SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures.

Les **objectifs globaux** poursuivis par la SND30 sont :

- mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ;
- améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ;
- renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ;
- améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Quatre piliers sont identifiés pour atteindre ces objectifs :

- la transformation structurelle de l'économie nationale ;
- le développement du Capital Humain et du bien-être ;
- la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ;
- la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Aux termes du Décret N°2017/383 du 17 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales, celui-ci est responsable de **l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables.**

A ce titre, il est chargé :

- de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale ;
- de la lutte contre les exclusions sociales en liaison avec les Ministères concernés ;
- de la lutte contre le trafic des personnes notamment des enfants mineurs en liaison avec les Administrations concernées ;
- de la protection des personnes victimes d'abus physiques ;
- du suivi des procédures de protection de l'enfance en difficulté en liaison avec les Départements Ministériels concernés ;
- du suivi et de la protection des personnes victimes de trafics humains en liaison avec les Administrations concernées ;
- du suivi des personnes âgées et des personnes handicapées en liaison avec les Ministères concernés ;
- du suivi des personnes concernées par l'usage des stupéfiants en liaison avec les Administrations concernées ;
- de la facilitation de la réinsertion sociale ;
- de la solidarité nationale ;
- du suivi des écoles de formation des personnels sociaux ;
- de l'animation, de la supervision et du suivi des établissements et des institutions concourant à la mise en œuvre de la politique de protection sociale.

Le MINAS assure en outre la liaison entre le Gouvernement et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il exerce la tutelle sur le Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) et sur l'Institut National du Travail Social (INTS).

Il exerce en outre la tutelle technique sur les organismes de protection et d'encadrement de l'enfant, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement.

Aussi, à la faveur du décret n° 2020/632 du 19 octobre 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Maroua, le CRPHMaroua est un établissement public à caractère social dont le MINAS assure également la tutelle technique.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Dans un contexte principalement marqué par les répercussions sociales des situations d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, avec pour corolaire une augmentation significative de la demande d'assistance sociale des personnes déplacées dans nos services de proximité, et la mobilisation du Gouvernement dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, dont les mesures restrictives ont imposé une réorientation de certaines stratégies et impacté négativement la mise en œuvre de nombreuses activités planifiées, les interventions

du Ministère des Affaires Sociales ont été orientées prioritairement vers la promotion de l'inclusion sociale et la prise en charge des Personnes Socialement Vulnérables, à travers trois programmes :

Programme 557 : Protection Sociale des Personnes Socialement Vulnérables;

Programme 559 : Solidarité Nationale et Justice Sociale ;

Programme 570 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Affaires Sociales.

Le bilan stratégique et technique extrait des Rapports Annuels de Performance 2019 et 2020, et du rapport à mi-parcours 2021 d'exécution des programmes susmentionnés permet de ressortir les performances réalisées.

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

III.1.1- bilan stratégique et technique 2019

L'exécution du budget de l'exercice 2019 s'est déroulée dans un contexte marqué par les répercussions sociales des situations d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, avec pour corolaire une augmentation significative de la demande d'assistance sociale des personnes déplacées dans nos services de proximité, et la montée de la délinquance.

Grâce aux ressources financières mis à sa disposition, et avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le MINAS a réalisé comme activités majeures :

Programme 557 : Protection Sociale des Personnes Socialement Vulnérables

Objectif : Renforcer la protection sociale des Personnes Socialement Vulnérables

Indicateur : Nombre de personnes socialement vulnérables bénéficiaires de mesure de protection en milieu institutionnel public et privé

Valeur cible : 2 500 000

Résultat technique : 2 874 139

Activités majeures réalisées :

prise en charge de 8 005 PSV dans les 13 institutions spécialisées ;

Prise en charge psychosociale de 10 405 enfants déplacés internes du fait des crises sécuritaires ;

Prise en charge de 632 enfants handicapés victimes de certaines pathologies dans les formations hospitalières de la Cameroon Baptist Convention (Ouest) ;

Accompagnement psychosocial de 14 victimes de la catastrophe de NGOUATCHE (03 enfants orphelins) ;

Sécurisation de 13 enfants abandonnés ;

Prise en charge de 3 405 enfants réfugiés bénéficié d'une prise en charge holistique ;

Prise en charge de 1 062 enfants victimes des exactions de la secte islamique Boko-Haram ;

Appui à la réintégration familiale et communautaire de 234 enfants suspectés d'association aux groupes armés ;

Organisation de 3 396 activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux marquées par la participation de 463 033 personnes.

Action 01 : Redynamisation de la sensibilisation et de l'éducation des populations à la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux

Objectif : Renforcer les mécanismes et activités d'éducation et de sensibilisation

Indicateur 01 : Nombre de cadre stratégiques définis

Valeur cible : 04

Résultat technique : 06

Indicateur 02 : Pourcentage des personnes sensibilisées/ou éduquées

Valeur cible : 75%

Résultat technique : 71,2%

Activités majeures réalisées :

Elaboration d'un plan d'action multisectoriel budgétisé du Document de Politique de Protection de l'Enfant ;

Finalisation et édition du Manuel de Procédures Opérationnelles Standards de prévention, de signalement, de répression et de prise en charge des enfants victimes de violences de genre, y inclus en milieu scolaire, ainsi que du Code de Conduite des acteurs et intervenants ;

Elaboration et validation de 02 guides de prise en charge holistique et d'accompagnement psychosocial des enfants associés aux groupes et bandes armés ;

Elaboration du projet de cadre référentiel de la gestion de la dimension sociale des projets ;

Elaboration d'un projet de texte fixant les modalités de réalisation de l'évaluation sociale préalable et des études d'impact social des projets ;

Validation technique des textes d'application de la loi la loi n°84/04 du 4 juillet 1984 fixant les conditions d'adoption et de tutelle des pupilles de la nation ;

Organisation de 3 396 activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux, la prévention des incapacités, le dépistage précoce et la réhabilitation des handicaps, marquées par la participation de 463 033 personnes ;

Organisation des sessions de sensibilisation contre le SIDA couplées au dépistage volontaire, anonyme et gratuit du VIH dans les 10 régions du pays, avec à la clé 38.913 personnes sensibilisées et 1688 conseillées et testées ;

Opérationnalisation d'un Numéro de Ligne verte (1503) au Ministère des Affaires Sociales dont le processus d'ouverture est en cours de finalisation ;

Sensibilisation de 1 100 000 personnes à travers l'émission « Vision Sociale ».

Action 02 : Mise en place des garanties de sécurité élémentaire pour des personnes âgées et celles souffrant d'incapacités

Objectif : Accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base

Indicateur : Pourcentage des PSV ayant accès aux services sociaux de base

Valeur cible : 65%

Résultat technique : 53%

Activités majeures réalisées :

Tenues des sessions du CISPAV, du CONRHA, de la Commission Nationale pour l'enfance en danger moral, délinquante et abandonnée ;

Tenue de 06 sessions du Comité de placement administratif provisoire des enfants en danger ;

Elaboration du Rapport National sur le Vieillessement.

Action 03 : Amélioration du système de protection sociale des PSV

Objectif : Accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base

Indicateur 01 : Nombre des PSV pris en charge dans les institutions spécialisées

Valeur cible : 25 000

Résultat technique : 23 770

Indicateur 02 : Nombre des projets de textes juridiques de protection des PSV et des intervenants sociaux élaborés

Valeur cible : 02

Résultat technique : 01

Activités majeures réalisées :

- Prise en charge de 8 005 PSV dans les institutions publiques ;
- Prise en charge psychosociale de 10 405 enfants déplacés internes du fait des crises sécuritaires ;
- Prise en charge holistique de 3 405 enfants réfugiés ;
- Prise en charge de 632 enfants handicapés victimes de certaines pathologies dans les formations hospitalières de la Cameroon Baptist Convention (Ouest) ;
- Accompagnement psychosocial de 14 victimes de la catastrophe de NGOUATCHE, dont 03 enfants orphelins ;
- Sécurisation de 13 enfants abandonnés ;
- Appui à la réintégration familiale et communautaire de 234 enfants suspectés d'association aux groupes armés ;
- Prise en charge de 1 062 enfants victimes des exactions de la secte islamique Boko-Haram ;
- Elaboration du projet de décret portant création et fonctionnement du Réhabilitation Institute of Bulu Blind (RIB) de Buea ;
- Poursuite de l'exécution du plan stratégique de modernisation de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Bétamba avec comme réalisations majeures :
 - 04 bâtiments réhabilités (1 dortoir, 01 atelier vannerie et artisanat, 01 atelier de maçonnerie et une cuisine) ;
 - 02 bâtiments réhabilités lors de la première phase ont été équipés (l'infirmerie, et la salle polyvalente) ;
 - 01 bâtiment de 03 salles de classes construit ;
 - Réhabilitation du pavillon des Brebis à 95%.
- Poursuite des travaux de construction du bâtiment central du CRPH de Maroua (réception de 02 logements d'astreinte, de 02 cases de passage, d'importants matériaux en provenance d'Italie réceptionnés, et pose de la toiture sur le bâtiment principal) ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la rénovation du CNRPH de Yaoundé dans le cadre d'une coopération envisagée avec le Consortium Marocain.

Action 04 : Promotion des droits des PSV à travers la célébration des Journées Commémoratives

Objectif : Mobiliser la communauté nationale et internationale autour des préoccupations liées à l'épanouissement et au bien-être des PSV

Indicateur 01 : Nombre de journées commémoratives célébrées

Valeur cible : 04

Résultat technique : 05

Indicateur 02 : Pourcentage de personnes sensibilisées/ exposées aux journées commémoratives

Valeur cible : 80%

Résultat technique : 71,1%

Activités majeures réalisées :

Célébration de la 29ème édition de la Journée de l'Enfant Africain au niveau central et dans les 10 Régions, avec 61 activités organisées et 142 827 personnes sensibilisées ;
 Tenue de la 21ème session du Parlement des enfants avec 180 Députés Juniors ;
 Célébration au Cameroun de la 25ème édition de la Journée Internationale des Populations Autochtones, avec 58 activités organisées et 43 101 personnes sensibilisées ;
 Célébration de la 29ème édition de la Journée Internationale des Personnes Agées au niveau central et déconcentré, avec 60 activités organisées et 19 481 personnes sensibilisées ;
 Célébration de la 28ème édition de la Journée Internationale des Personnes Handicapées sur l'ensemble du territoire, avec 56 activités organisées et 143 101 personnes sensibilisées ;
 Sensibilisation de près de 900 000 personnes à travers les interventions médiatiques organisées dans le cadre de la célébration des journées commémoratives ;
 Célébration de du 30e anniversaire de la Journée Mondiale de l'Enfance avec la participation d'une délégation conduite par Mme le Ministre des Affaires Sociales aux manifestations organisées à New-York, avec la présence de 02 Députés Juniors.

Programme 559 : Solidarité Nationale et Justice Sociale

Objectif : Assurer la réinsertion sociale et économique des Personnes Socialement Vulnérables

Indicateur : Nombre de personnes vulnérables socialement insérées et/ou réinsérées et économiquement autonomes

Valeur cible : 171 360

Résultat technique : 120 365

Activités majeures réalisées :

Organisation de la 3e semaine de solidarité nationale et de l'entrepreneuriat social qui a permis la sensibilisation et l'information de 626 partenaires de l'action sociale sur l'exigence de solidarité nationale vis-à-vis des PSV ;
 Assistance apportée à 958 PSV en termes d'aides et secours ou d'appareillages via les communes dans le cadre de la décentralisation ;
 Assistance multiforme de 116 572 PSV dans les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) du MINAS ;
 Placement scolaire de 1 844 enfants handicapés, nés des parents handicapés et/ou des familles nécessiteuses ;
 Appui à la réinsertion sociale de 08 familles sinistrées de la catastrophe de Gouache à Bafoussam ;
 Formation de 20 médiateurs sociaux en vue du changement de comportement des ruraux et citadins (appui du projet PADIDJA) ;
 Médiation pour la prise en charge de 32 PSV agriculteurs dans des projets agricoles pilotés par le PDPP dans la région du Sud ;
 Octroi d'appuis en ressources productives à 702 PSV dans le cadre du projet PAIRPEVV, en vue de la réalisation des AGR ;
 Resocialisation de 249 EDR (Retour en famille et Placement institutionnel).

Action 01 : Mise en œuvre de la Solidarité Nationale en faveur de l'inclusion socioéconomique des PSV

Objectif : Mettre à la disposition des PSV les ressources productives mobilisées par le biais de la Solidarité Nationale

Indicateur : Nombre de PSV bénéficiaires d'appuis en ressources productives mobilisés par le biais de la solidarité nationale

Valeur cible : 7000

Résultat technique : 734

Activités majeures réalisées :

Organisation de la 3e semaine de solidarité nationale et de l'entrepreneuriat social qui a permis la sensibilisation et l'information de 626 partenaires de l'action sociale sur l'exigence de solidarité nationale vis-à-vis des PSV ;

Signature de nouveaux cadres de coopération avec WWF, Sight Savers, et PADIDJA ;

Formation de 20 médiateurs sociaux en vue du changement de comportement des ruraux et citadins (appui du projet PADIDJA) ;

Médiation pour la prise en charge de 32 PSV agriculteurs dans des projets agricoles pilotés par le PDPP dans la région du Sud ;

Octroi d'appuis en ressources productives à 702 PSV dans le cadre du projet PAIRPEVV, en vue de la réalisation des AGR.

Action 02 : Lutte contre le phénomène des enfants de la rue (EDR)

Objectif : Procéder à la resocialisation des EDR

Indicateur : Pourcentage d'EDR resocialisés

Valeur cible : 75%

Résultat technique : 50,92%

Activités majeures réalisées :

Identification de 489 nouveaux cas d'EDR dans les villes de Ngaoundéré, Yaoundé, Douala, Bafoussam, et Buea ;

Resocialisation de 249 d'entre eux (Retour en famille et Placement institutionnel).

Action 03 : Action sociale en faveur des PSV

Objectif : Apporter une assistance multiforme aux PSV

Indicateur : Nombre de PSV bénéficiaires d'assistance multiforme auprès des structures du Minas et des communes

Valeur cible : 198 360

Résultat technique : 119 382

Activités majeures réalisées :

Assistance apportée à 958 PSV en termes d'aides et secours ou d'appareillages via les communes dans le cadre de la décentralisation

Assistance multiforme de 116 572 PSV dans les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) du MINAS

Placement scolaire de 1 844 enfants handicapés, nés des parents handicapés et/ou des familles nécessiteuses

Appui à la réinsertion sociale de 08 familles sinistrés de la catastrophe de Gouache à Bafoussam

Programme 570 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Affaires

Objectif : Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINAS

Indicateur : Taux de réalisations des activités budgétisées au sein du ministère

Valeur cible : 100%

Résultat technique : 100%

Activités majeures réalisées :

Organisation de 76 réunions de coordination soit 49 au niveau central et 27 au niveau

régional ;
 Tenue de 07 Sessions de dialogue de gestion ;
 Organisation de 04 réunions d'évaluation de la FDR 2019 ;
 Tenue de 27 audiences ;
 Tenue de la conférence annuelle 2019 des responsables des services du MINAS ;
 Réalisation de 37 missions de suivi et évaluation des activités des institutions d'encadrement des PSV ;
 Réalisation d'une mission de renforcement des capacités de 219 acteurs du terrain sur les techniques de suivi de la mise en œuvre des programmes et la méthodologie d'élaboration des rapports d'activités dans le contexte du budget programme ;
 Réhabilitation/équipement de 30 structures ;
 Formation de 90 personnels en Maturation des projets (40), Finances publiques (02), Langue (32), Gestion sociale des projets structurants (14), Autres (02) ;
 Réalisation de 47 missions de contrôle et audit interne par l'Inspection Générale, la CLCC et les BRCAS auprès de 103 structures publics et privées d'encadrement des PSV.

Action 01 : Supervision, coordination et suivi des activités des services

Objectif : Assurer le pilotage gouvernemental de prévention et de l'assistance des PSV

Indicateur : Nombre d'activités de coordination et de suivi-évaluation

Valeur cible : 140

Résultat technique : 153

Activités majeures réalisées :

Organisation de 49 réunions de coordination des services centraux ;
 Organisation de 27 réunions de coordination au niveau régional ;
 Tenue de 07 Sessions de dialogue de gestion ;
 Organisation de 04 réunions d'évaluation de la FDR 2019 ;
 Tenue de 27 audiences ;
 Tenue de la conférence annuelle 2019 des responsables des services du MINAS ;
 Réalisation de 37 missions de suivi et évaluation des activités des institutions d'encadrement des PSV ;
 Réalisation d'une mission de renforcement des capacités de 219 acteurs du terrain sur les techniques de suivi de la mise en œuvre des programmes et la méthodologie d'élaboration des rapports d'activités dans le contexte du budget programme.

Action 02 : Etudes stratégiques et planification au MINAS

Objectif : Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINAS

Indicateur : Nombre de documents de planification produits

Valeur cible : 03

Résultat technique : 04

Activités majeures réalisées : Elaboration de 04 documents de planification :

le rapport d'évaluation de la chaîne des résultats ;
 le rapport de revue/rationalisation des activités ;
 le Document de revue des programmes ;
 le CDMT 2020-2022.

Action 03 : Gestion financière et budgétaire

Objectif : Assurer la bonne exécution physico financière des programmes

Indicateur : Nombre de documents budgétaires produits

Valeur cible : 03

Résultat technique : 03**Activités majeures réalisées :**

Elaboration/actualisation de 03 documents budgétaires (RAP, PPA, PTA) ;
Suivi de l'exécution du BIP.

Action 04 : Développement du système d'information du Ministère

Objectif : Optimiser la production et les échanges d'informations du sous-secteur des affaires sociales

Indicateur : Taux de mise en œuvre du système d'information

Valeur cible : 75%

Résultat technique : 73%

Activités majeures réalisées :

Conception et développement d'un nouveau site web du MINAS ;
Tenue de 06 sessions de suivi de l'opération d'administration du site web du MINAS ;
Equipped des structures des services centraux (18 ordinateurs, 06 imprimantes, 10 logiciels de bureautique, 14 systèmes d'exploitation, 16 multiprises, 34 antivirus) ;
Equipped des 07 structures déconcentrées en matériels informatiques ;
Gestion des autres plateformes (Facebook, twitter...) du MINAS ;
Production de 03 Bulletins trimestriels d'Information Statistiques Sociales (BISS).

Action 05 : Amélioration du cadre de travail

Objectif : Accroître qualitativement et quantitativement les ressources du MINAS

Indicateur 01 : Nombre de personnels formés-recyclés

Valeur cible : 100

Résultat technique : 90

Indicateur 02 : Nombre d'infrastructures construites/réhabilitées/équipements

Valeur cible : 35

Résultat technique : 30

Activités majeures réalisées :

Formation de 90 personnels en Maturation des projets (40), Finances publiques (02), Langue (32), Gestion sociale des projets structurants (14), Autres (02) ;
Réhabilitation de 16 structures ;
Equipped de 17 structures.

Action 06 : Lutte contre la corruption contrôle interne, Audit de fonctionnement des services

Objectif : Assurer le bon fonctionnement des services et le respect de l'éthique professionnelle

Indicateur 01 : Nombre de missions de contrôle et audit interne

Valeur cible : 48

Résultat technique : 47

Activités majeures réalisées :

Réalisation de 47 missions de contrôle et audit interne par l'Inspection Générale, la CLCC et les BRCAS auprès de 103 structures publics et privées d'encadrement des PSV ;
Organisation d'une session renforcement des capacités des UTO et OSP de la région de l'Extrême-Nord sur le suivi des IRR ;
Tenue de 02 sessions de la Cellule de Lutte contre la Corruption du MINAS.

III.1.2- bilan stratégique et technique 2020

Au cours de l'exercice 2020, 47 activités ont été réalisées au MINAS pour une dotation budgétaire chiffrée à 10 426 000 000 FCFA. Au 31 décembre 2020, le bilan technique affiche comme réalisation majeures :

Programme 557 : Protection Sociale des Personnes Socialement Vulnérables

Objectif : Renforcer la protection sociale des Personnes Socialement Vulnérables

Indicateur : Nombre de personnes socialement vulnérables bénéficiaires de mesure de protection

en milieu institutionnel public et privé

Valeur cible : 10 000

Résultat technique : 14 958

Activités majeures réalisées :

Prise en charge holistique de 5 785 mineurs inadaptés sociaux dans les institutions spécialisées dans les institutions spécialisées publiques et privées d'encadrement des PSV ;

Prise en charge holistique de 1 943 personnes handicapées dans les institutions spécialisées dans les institutions spécialisées publiques et privées d'encadrement des PSV ;

Prise en charge de 3 037 enfants victimes de traite et de trafic ;

Prise en charge de 273 enfants victimes des exactions de la secte islamique Boko-Haram ;

Placement administratif familial provisoire de 46 enfants abandonnés ;

Prise en charge de 34 personnes issues de la communauté Baka par le Foyer Communautaire de Mintom ;

la poursuite de la prise en charge des enfants déplacés victimes de la secte islamiste Boko-Haram avec 331 enfants placés dans des Familles d'Accueil Temporaire et 3555 bénéficiaires d'une prise en charge psychosociale dans la région de l'Extrême-Nord ;

deux (02) guides de prise en charge holistique et d'accompagnement psychosocial des enfants associés aux groupes et bandes armées ont été élaborés, validés, et sont actuellement exécutés dans 127 Unités Techniques et Opérationnels (UTO) du MINAS.

Action 01 : Redynamisation de la sensibilisation et de l'éducation des populations à la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux

Objectif : Renforcer les mécanismes et activités d'éducation et de sensibilisation

Indicateur 01 : Nombre de personnes exposées aux actions d'éducation et de sensibilisation

Valeur cible : 500 000

Résultat technique : 469 959

Activités majeures réalisées :

Mobilisation dans la lutte contre la COVID-19 à travers :

l'organisation, en collaboration avec le MINSANTE, de 11 campagnes de dépistage gratuit de la COVID-19 sur l'étendue du territoire national au profit de 1324 personnes, dont 150 personnes handicapées et 302 personnes âgées ;

l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de protection des personnes handicapées contre la COVID-19, dont la mise en œuvre a conduit au renforcement des capacités de 275 acteurs de la chaîne de protection de cette cible dans le cadre de la réponse nationale à ladite pandémie ;

le renforcement des capacités de 124 travailleurs sociaux en matière de réponse MINAS à la COVID-19 ;

la sensibilisation de 103 661 personnes à travers l'organisation de 73 activités de

sensibilisation et d'éducation pour le changement de comportement et le respect des mesures barrières ;

Mobilisation de 144 380 personnes lors des 1 717 activités de sensibilisation et 2 559 causeries éducatives organisées sur les fléaux sociaux, et portant sur diverses thématiques (les violences en milieu scolaire, le Service Social : une affaire de tous, la protection de l'enfant, la consommation de la drogue en milieu scolaire, l'importance d'un acte d'état civil, l'utilisation abusive des réseaux sociaux...);

Organisation de 03 campagnes de sensibilisation sur la prévention des incapacités, le dépistage précoce des déficiences et la réhabilitation des handicaps, avec dans la foulée la sensibilisation de 172 713 personnes à travers 2 602 séances/activités de sensibilisation ;

Organisation d'une campagne sur l'éducation pour le vieillissement sain et actif et la préparation/gestion harmonieuse de la retraite, au profit de 42 504 personnes âgées mobilisées à travers les 1023 séances de sensibilisation organisées à l'échelle nationale ;

Participation du MINAS à la 5e édition du mois camerounais contre le Sida et la 33e édition de la Journée Mondiale contre le Sida, à travers l'organisation de 03 activités majeures grâce auxquelles 35 communicateurs et femmes/hommes de médias ont été formés, 35 leaders d'organisations d'encadrement des personnes handicapées capacités, 55 activités de sensibilisation/information/communication rapportées, 2.633 personnes touchées, 11.132 outils et matériels de prévention et d'IEC (Information-Education-Communication) utilisés/ distribués, 11 sessions de dépistage documentées et 318 personnes conseillées et testées VIH.

Action 02 : Mise en place des garanties de sécurité élémentaire pour des personnes âgées et celles souffrant d'incapacités

Objectif : Accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base

Indicateur : Pourcentage des PSV ayant accès aux services sociaux de base

Valeur cible : 70%

Résultat technique : 64%

Activités majeures réalisées :

Prise en charge de 34 personnes issues de la communauté Baka par le Foyer Communautaire de Mintom ;

Prise en charge de 273 enfants victimes des exactions de la secte islamique Boko-Haram ;

Prise en charge de 3 037 enfants victimes de traites et de 46 enfants abandonnés ;

Distribution de 2 638 Carte Nationale d'Invalidité ;

Poursuite de la prise en charge des enfants déplacés victimes de la secte islamiste Boko-Haram avec 331 enfants placés dans des Familles d'Accueil Temporaire ;

Prise en charge psychosociale de 3555 personnes dans la région de l'Extrême-Nord ;

Action 03 : Amélioration du système de protection sociale des PSV

Objectif : Accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base

Indicateur 01 : Nombre des PSV pris en charge dans les institutions spécialisées

Valeur cible : 10 000

Résultat technique : 7 728

Activités majeures réalisées :

La prise en charge de 7 728 PSV dans les institutions spécialisées MINAS ;

La construction du Bloc administratif et du pavillon des agneaux de l'Institution Camerounaise de l'Enfance (ICE) de Bétamba, la réhabilitation et l'équipement (en

cours) des ateliers de maçonnerie et de vannerie de ladite institution ;
 La réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la modernisation de l'Institution Camerounaise de l'Enfance (ICE) de Maroua ;
 La construction du Centre de Réhabilitation des Handicapés (CRPH) de Maroua dont les travaux de maçonnerie du bâtiment principal sont achevés, tandis que les procédures d'attribution d'un marché de gré à gré pour les travaux résiduels du bâtiment principal ont été enclenchées ;

Action 04 : Promotion des droits des PSV à travers la célébration des Journées Commémoratives

Objectif : Mobiliser la communauté nationale et internationale autour des préoccupations liées à l'épanouissement et au bien-être des PSV

Indicateur 01 : Nombre de journées commémoratives célébrées

Valeur cible : 04

Résultat technique : 05

Indicateur 02 : Nombre de personnes sensibilisées/ exposées aux journées commémoratives

Valeur cible : 400 000

Résultat technique : 440 260

Activités majeures réalisées :

Célébration de la 30e édition de Journée de l'Enfant Africain, avec 193 activités organisées et 249 993 personnes mobilisées sur l'étendue du territoire national ;

Célébration de la 26e édition de la Journée Internationale des Populations Autochtones, avec 36 activités tenues dans ce cadre qui ont permis la sensibilisation de 71 451 personnes ;

Célébration de la 30e édition de la Journée Internationale des Personnes Âgées, avec 23 activités organisées et 61 941 personnes mobilisées sur l'étendue du territoire national ;

Célébration de la 29e édition de la Journée Internationale des Personnes Handicapées avec 25 activités organisées et 56 875 personnes mobilisées sur l'étendue du territoire national ;

L'organisation du colloque national sur la protection de l'enfant au Cameroun, dans le cadre des activités marquant la célébration du 31e anniversaire de la journée mondiale de l'enfance;

Programme 559 : Solidarité Nationale et Justice Sociale

Objectif : Assurer la réinsertion sociale et économique des Personnes Socialement Vulnérables

Indicateur : Nombre de personnes vulnérables socialement insérées et/ou réinsérées et économiquement autonomes

Valeur cible : 197 440

Résultat technique : 191 493

Activités majeures réalisées :

Appui en appareillage à 2 536 PSV dans le cadre de la décentralisation ;

Aides et secours accordés à 3 368 PSV dans différentes communes du Cameroun ;

Assistance multiforme à 53 161 PSV dans les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) du MINAS ;

Placement scolaire et autre assistances scolaires octroyés à 3808 enfants handicapés ou nées de parents handicapés ;

Accompagnement psychosocial de 2944 PSV par le CNRPH de Yaoundé ;

Placement scolaire de 6 038 enfants vulnérables ou en détresse dont 1644 enfants handicapés, nés des parents handicapés et/ou des familles nécessiteuses ;
 Placement scolaire de 6 038 enfants vulnérables ou en détresse, dont 1644 enfants handicapés, nés des parents handicapés et/ou issus de familles nécessiteuses ;
 Assistance octroyée à 68 038 déplacés internes (dont 23 822 enfants) du fait des crises sécuritaires ;
 Assistance octroyée à 47 681 réfugiés (dont 14 378 enfants) ;
 Octroi d'appuis en ressources productives à 6072 PSV en vue de la réalisation des AGR, dans le cadre du projet PAIRPEVV, des structures déconcentrées et sous tutelle ;
 Réinsertion sociale de 100 ex-combattants bénéficiaires de formation professionnelle en conduite et en agriculture dans la région du Sud-Ouest (Borstal Institute of Buea & projet DDR) ;
 Resocialisation de 347 EDR (Retour en famille et placement institutionnel) ;
 1000 ménages pauvres et vulnérables (300 au Nord et 700 à l'Extrême Nord) bénéficiaires de ressources et d'appuis productifs dans le cadre de la coopération entre le MINAS et le PRODEL ;

Action 01 : Mise en œuvre de la Solidarité Nationale en faveur de l'inclusion socioéconomique des PSV

Objectif : Mettre à la disposition des PSV les ressources productives mobilisées par le biais de la Solidarité Nationale

Indicateur : Nombre de PSV bénéficiaires d'appuis en ressources productives mobilisés par le biais de la solidarité nationale

Valeur cible : 1500

Résultat technique : 7 072

Activités majeures réalisées :

2 003 bénéficiaires directs et indirects d'appuis en ressources productives dans le cadre du projet PAIRPEVV ;
 Réinsertion sociale de 100 ex-combattants bénéficiaires de formation professionnelle en conduite et en agriculture dans la région du Sud-Ouest (Borstal Institute & projet DDR) ;
 60 PSV bénéficiaires d'une formation professionnelle en vue de leur réinsertion ;
 13 PSV bénéficiaires d'appuis en vue de leur réinsertion ;
 3 866 bénéficiaires d'appuis en ressources productives au niveau des structures déconcentrées
 Octroi des appuis en installation à 30 apprenantes du Home Ateliers de Douala
 Appui en ressources financières à 05 associations d'encadrement des personnes handicapées
 1 000 ménages pauvres et vulnérables (300 au Nord et 700 à l'Extrême Nord) bénéficiaires de ressources et d'appuis productifs dans le cadre de la coopération entre le MINAS et le PRODEL ;

Action 02 : Lutte contre le phénomène des enfants de la rue (EDR)

Objectif : Procéder à la resocialisation des EDR

Indicateur : Pourcentage d'EDR resocialisés

Valeur cible : 90%

Résultat technique : 57,92%

Activités majeures réalisées :

Identification de 599 nouveaux cas d'EDR dans les villes de Ngaoundéré, Yaoundé, Douala, Bafoussam, et Buea ;

Resocialisation de 347 d'entre eux (Retour en famille et Placement institutionnel).

Action 03 : Action sociale en faveur des PSV

Objectif : Apporter une assistance multiforme aux PSV

Indicateur : Nombre de PSV bénéficiaires d'assistance multiforme auprès des structures du Minas et des communes

Valeur cible : 189 360

Résultat technique : 184 074

Activités majeures réalisées :

Appui en appareillage à 2 536 PSV dans le cadre de la décentralisation ;
 Aides et secours accordés à 3 368 PSV dans différentes communes du Cameroun ;
 Assistance multiforme de 37 161 PSV dans les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) du MINAS ;
 3808 personnes handicapées bénéficiaires d'assistance scolaires autres que le placement scolaire ;
 Accompagnement psychosocial de 2944 PSV par le CNRPH de Yaoundé ;
 Placement scolaire de 6 038 enfants vulnérables ou en détresse dont 1644 enfants handicapés, nés des parents handicapés et/ou des familles nécessiteuses ;
 Assistance octroyée à 68 038 déplacés internes (dont 23 822 enfants) du fait des crises sécuritaires ;
 Assistance octroyée à 47 681 réfugiés (dont 14 378 enfants) ;
 Médiation pour l'établissement et la remise de 16 000 actes de naissances aux enfants scolarisés de la région du nord (BUNEC) ;

Programme 570 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Affaires

Objectif : Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINAS

Indicateur : Taux de réalisations des activités budgétisées au sein du ministère

Valeur cible : 100%

Résultat technique : 100%

Activités majeures réalisées :

Organisation de 72 réunions de coordination soit 49 au niveau central et 23 au niveau régional ;
 Tenue de 03 Sessions de dialogue de gestion ;
 Organisation de 03 réunions d'évaluation de la FDR 2020 ;
 Tenue de 11 audiences, accordées par Madame Ministre et ses collaborateurs ;
 Tenue de la conférence annuelle 2020 des responsables des services du MINAS ;
 Organisation des sessions des Conseils de Directions de trois (03) Institutions d'encadrement des enfants en détresse (CAO de Bépanda, Home Atelier de Douala et CAM de Bertoua) ;
 Réalisation d'une mission de renforcement des capacités de 193 acteurs du terrain sur les techniques de suivi de la mise en œuvre des programmes et la méthodologie d'élaboration des rapports d'activités dans le contexte du budget programme ;
 Formation de 147 personnels en Maturation des projets (59), Finances publiques (01), Langue (50), Elaboration des indicateurs d'impact social (30), Autres (07) ;
 Réhabilitation de 16 structures ;
 Équipement de 28 structures ;
 Construction de 09 structures ;
 Réalisation de 49 missions de contrôle et audit interne par l'Inspection Générale, la CLCC et les BRCAS auprès de 174 structures publics et privées d'encadrement des

PSV dans les régions de l'Adamaoua, Littoral et Centre ;
 Production de 803 cartes professionnelles ;
 Mise à jour du réseau informatique ;
 Elaboration de 04 Bulletins d'Informations et de Statistiques Sociales ;
 Production d'un Guide d'orientations normatives et pratiques pour le Suivi, l'Évaluation et le Contrôle des Institutions Spécialisées et des Œuvres Sociales Privées d'encadrement des PSV ;
 Organisation d'un atelier de sensibilisation de certains personnels du MINAS, représentants des OSP et de la Société Civile aux orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées et Œuvres Sociales Privées d'encadrement des Personnes Socialement Vulnérables (PSV).

Action 01 : Supervision, coordination et suivi des activités des services

Objectif : Assurer le pilotage gouvernemental de prévention et de l'assistance des PSV

Indicateur : Nombre d'activités de coordination et de suivi-évaluation

Valeur cible : 140

Résultat technique : 134

Activités majeures réalisées :

Organisation de 49 réunions de coordination des services centraux ;
 Organisation de 23 réunions de coordination au niveau régional ;
 Organisation des sessions des Conseils de Directions de trois (03) Institutions d'encadrement des enfants en détresse (CAO de Bépanda, Home Atelier de Douala et CAM de Bertoua) ;
 Tenue de 03 Sessions de dialogue de gestion ;
 Organisation de 03 réunions d'évaluation de la FDR 2020 ;
 Tenue de 11 audiences, accordées par Madame Ministre ;
 Tenue de la conférence annuelle 2020 des responsables des services du MINAS ;
 Réalisation de 37 missions de supervision par les Délégués régionaux ;
 Réalisation d'une mission de renforcement des capacités de 193 acteurs du terrain sur les techniques de suivi de la mise en œuvre des programmes et la méthodologie d'élaboration des rapports d'activités dans le contexte du budget programme ;
 Couverture médiatique de 50 Evénements/activités du département ministériel.

Action 02 : Etudes stratégiques et planification au MINAS

Objectif : Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINAS

Indicateur : Nombre de documents de planification produits

Valeur cible : 03

Résultat technique : 03

Activités majeures réalisées :

Elaboration des rapports d'évaluation de la chaîne des résultats, de maturation des projets et de revue/rationalisation des activités ;
 Elaboration Document de revue des programmes et du CDMT 2021-2023.

Action 03 : Gestion financière et budgétaire

Objectif : Assurer la bonne exécution physico financière des programmes

Indicateur : Nombre de documents budgétaires produits

Valeur cible : 03

Résultat technique : 03

Activités majeures réalisées :

Elaboration/actualisation de 03 documents budgétaires, à savoir :

le Rapport Annuel de Performance 2019 ;

le Projet de Performance 2021 ;

le Plan de Travail Annuel 2021.

Action 04 : Développement du système d'information du Ministère

Objectif : Optimiser la production et les échanges d'informations du sous-secteur des affaires sociales

Indicateur : Taux de mise en œuvre du système d'information

Valeur cible : 85%

Résultat technique : 68%

Activités majeures réalisées :

collecte des données effectuée dans les 58 départements ;

réalisation de 103 interventions sur le site web et les plateformes digitales du MINAS ;

réalisation de 170 interventions sur le réseau et les équipements informatiques du MINAS ;

élaboration de 04 Bulletin d'Information Statistiques des Affaires Sociales (BISS) ;

Mise à jour d'un réseau informatique au bâtiment annexe du MINAS ;

Mise à jour du réseau informatique au bâtiment principal du MINAS ;

Aménagement et équipement de la salle serveur du MINAS ;

Acquisition des anti-virus ;

production et distribution de 803 cartes professionnelles.

Action 05 : Amélioration du cadre de travail

Objectif : Accroître qualitativement et quantitativement les ressources du MINAS

Indicateur 01 : Nombre de personnels formés-recyclés

Valeur cible : 100

Résultat technique : 147

Indicateur 02 : Nombre d'infrastructures construites/réhabilitées/équipements

Valeur cible : 40

résultat technique : 48

Activités majeures réalisées :

Formation de 147 personnels dans divers domaines (Maturation des projets > 59, Finances publiques > 01, Langue > 50, Élaboration des indicateurs d'impact social > 30, Autres >07) ;

Réhabilitation de 16 structures ;

Équipement de 28 structures ;

Construction de 09 structures ;

Réalisation d'un inventaire général de base.

Action 05 : Lutte contre la corruption contrôle interne, Audit de fonctionnement des services

Objectif : Assurer le bon fonctionnement des services et le respect de l'éthique professionnelle

Indicateur 01 : Nombre de missions de contrôle et audit interne

Valeur cible : 60

Résultat technique : 49

Activités majeures réalisées :

Réalisation de 49 missions de contrôle et audit interne par l'Inspection Générale et les BRCAS auprès de 174 structures publics et privées d'encadrement des PSV dans les

régions de l'Adamaoua, Littoral et Centre ;
 Organisation d'une session renforcement des capacités des UTO et OSP de la région de l'Extrême-Nord sur le suivi des IRR ;
 Tenue de 05 sessions de la Cellule de Lutte contre la Corruption du MINAS ;
 Production d'un Guide d'orientations normatives et pratiques pour le Suivi, l'Évaluation et le Contrôle des Institutions Spécialisées et des Œuvres Sociales Privées d'encadrement des PSV ;
 Organisation d'un atelier de sensibilisation de certains personnels du MINAS, représentants des OSP et de la Société Civile aux orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées et Œuvres Sociales Privées d'encadrement des Personnes Socialement Vulnérables (PSV) ;
 Réalisation d'une mission d'évaluation des IRR dans 05 structures (CAO de Bafoussam et 04 OSP de la région de l'Ouest).

III.1.3- bilan stratégique et technique mi-parcours 2021

Pour cette année 2021, le MINAS a reçu une dotation budgétaire chiffrée à 10 549 000 000 FCFA pour la mise en œuvre de ses programmes. Le Rapport de Performance consolidé au 30 juin 2021 fait état des réalisations suivantes :

Programme 557 : Protection Sociale des Personnes Socialement Vulnérables Objectif :

Renforcer la protection sociale des Personnes Socialement Vulnérables

Indicateur : Nombre de personnes socialement vulnérables bénéficiaires de mesure de protection en milieu institutionnel public et privé

Valeur cible : 10 000

Résultat technique : 5 808

Activités majeures réalisées :

28 personnes issues de communautés BAKA ont été prises en charge par le Foyer Communautaire de Mintom ;
 35 personnes issues de la communauté Mbororos dans le département de Bamboutos ont été prises en charge ;
 1888 personnes handicapées ont bénéficié d'une prise en charge holistique dans les institutions publiques et privées ;
 512 enfants victimes de traite et de trafic, reportés aux services sociaux ont été pris en charge ;
 913 mineurs inadaptés sociaux et ont bénéficié d'une prise en charge holistique en institution publique et privée ;

Action 01 : Redynamisation de la sensibilisation et de l'éducation des populations à la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux

Objectif : Renforcer les mécanismes et activités d'éducation et de sensibilisation

Indicateur 01 : Nombre de personnes exposées aux actions d'éducation et de sensibilisation

Valeur cible : 500 000

Résultat technique : 284 370

Activités majeures réalisées :

684 activités d'éducation pour le changement des comportements organisées auprès des SASO hôpitaux auxquelles 51228 personnes sensibilisées/éduquées ;
 404 activités de sensibilisation communautaire organisées à travers laquelle 22529 personnes ont été touchées ;
 929 activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux organisées dans les établissements

scolaires dans le cadre de lutte contre la COVID-19
 98950 personnes ont été touchées ;
 33 activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux organisées en milieu universitaire où 2753 personnes ont été touchées ;
 582 activités d'éducation populaire réalisées (messages radio, causeries éducatives...) ont été organisées et ont permis de toucher 108910 personnes.

Action 02 : Mise en place des garanties de sécurité élémentaire pour des personnes âgées et celles souffrant d'incapacités

Objectif : Accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base

Indicateur : Pourcentage des PSV ayant accès aux services sociaux de base

Valeur cible : 70%

Résultat technique : 46,49%

Activités majeures réalisées :

28 personnes issues de communautés BAKA ont été prises en charge par le Foyer Communautaire de Mintom ;
 35 personnes issues de la communauté Mbororos dans le département de Bamboutos ont été prises en charge ;
 1888 personnes handicapées ont bénéficié d'une prise en charge holistique dans les institutions publiques et privées ;
 1808 personnes handicapées ont bénéficié d'une CNInv ;
 512 enfants victimes de traite et de trafic, reportés aux services sociaux ont été pris en charge ;
 913 mineurs inadaptés sociaux et ont bénéficié d'une prise en charge holistique en institution publique et privée ;
 1266 activités de sensibilisations portant sur la vieillissement sain et actif, la préparation et la gestion harmonieuse de la retraite, et sur la prévention des incapacités, le dépistage précoce et la réhabilitation des handicaps organisées travers laquelle 19 102 personnes ont été touchées;
 02 documents de base relatifs au projet d'informatisation de la CNInv produits et disponibles (Document sur l'état de lieux de l'existant, document sur l'étude de faisabilité du projet) ;
 Procédure de gré à gré en vue de l'acquisition du matériel technique d'informatisation de la CNInv ;
 Projet de marché en cours de transmission à la CIMP pour examen.

Action 03 : Amélioration du système de protection sociale des PSV

Objectif : Accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base

Indicateur 01 : Nombre des PSV pris en charge dans les institutions spécialisées

Valeur cible : 10 000

Résultat technique : 5 808

Activités majeures réalisées :

913 mineurs inadaptés sociaux et ont bénéficié d'une prise en charge holistique en institution publique et privée ;
 1888 personnes handicapées ont bénéficié d'une prise en charge holistique dans les institutions publiques et privées ;
 1808 personnes handicapées ont bénéficié d'une CNInv ;
 28 personnes issues de communautés BAKA ont été prises en charge par le Foyer Communautaire de Mintom ;
 35 personnes issues de la communauté Mbororos dans le département de Bamboutos

ont été prises en charge ;

512 enfants victimes de traite et de trafic, reportés aux services sociaux ont été pris en charge.

Action 04 : Promotion des droits des PSV à travers la célébration des Journées Commémoratives

Objectif : Mobiliser la communauté nationale et internationale autour des préoccupations liées à l'épanouissement et au bien-être des PSV

Indicateur 01 : Nombre de journées commémoratives célébrées

Valeur cible : 04

Résultat technique : 01

Indicateur 02 : Nombre de personnes sensibilisées/ exposées aux journées commémoratives

Valeur cible : 400 000

Résultat technique : 142 007

Activité majeure réalisée :

Célébration de la JEA édition 2020 avec 509 activités tenues au niveau régional et département pour 142 007 personnes touchées /exposées aux messages véhiculés.

Programme 559 : Solidarité Nationale et Justice Sociale

Objectif : Assurer la réinsertion sociale et économique des Personnes Socialement Vulnérables

Indicateur : Nombre de personnes vulnérables socialement insérées et/ou réinsérées et économiquement autonomes

Valeur cible : 198 340

Résultat technique : 134 347

Activités majeures réalisées :

Réinsertion sociale de 145 Nouveaux EDR dans les villes de Ngaoundéré, Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda et Buea ;

Appui à la formation professionnelle à 586 PSV ;

178 PSV bénéficiaires d'appui en ressource productive dans le cadre du PAIRPPEV ;

152 PSV bénéficiaires d'appui en à l'insertion socio professionnelle et économique ;

Formation de 65 femmes bororos à la transformation, conservation et stockage des aliments ;

Formation de 42 femmes handicapées au montage des projets ;

Apprentissage et formation de 67 personnes handicapées au CNRPH ;

Réinsertion de 20 PH par le CNRPH (données actualisées du CNRPH attendues) ;

Prise en charge de 88 523 personnes déplacées internes ou de réfugiées bénéficiaires par les CESO et SASO parmi lesquels 43 248 enfants ;

Prise en charge psychosocial de 32 985 PSV dans les SASO ;

Assistance ponctuelle apportée à 3099 PSV par les CESO ;

Appui en appareillage accordé à 1703 PSV dans le cadre de la décentralisation ;

Aide et secours accordé à 2574 PSV dans les différentes communes du Cameroun ;

3417 bénéficiaires directs ou indirects du transfert des compétences en matière de réinsertion sociales en matière de réinsertion sociales ;

120 établissements de réinsertion sociale bénéficiaires de la contribution des communes ;

1883 actes de naissance établis au bénéfice des PAV ;

454 CNI établies au bénéfice des PAV ;

306 PSV bénéficiaires d'accompagnement psychosocial par le CNRPH.

Action 01 : Mise en œuvre de la Solidarité Nationale en faveur de l'inclusion socioéconomique des PSV

Objectif : Mettre à la disposition des PSV les ressources productives mobilisées par le biais de la Solidarité Nationale

Indicateur : Nombre de PSV bénéficiaires d'appuis en ressources productives mobilisés par le biais de la solidarité nationale

Valeur cible : 8100

Résultat technique : 1045

Activités majeures réalisées :

- Appui à la formation professionnelle à 586 PSV ;
- 178 PSV bénéficiaires d'appui en ressource productive dans le cadre du PAIRPPEV ;
- 152 PSV bénéficiaires d'appui en à l'insertion socio professionnelle et économique ;
- Formation de 65 femmes bororos à la transformation, conservation et stockage des aliments ;
- Formation de 42 femmes handicapées au montage des projets ;
- Apprentissage et formation de 67 personnes handicapées au CNRPH ;
- Réinsertion de 20 PH par le CNRPH (données actualisées du CNRPH attendues).

Action 02 : Lutte contre le phénomène des enfants de la rue (EDR)

Objectif : Procéder à la resocialisation des EDR

Indicateur : Pourcentage d'EDR resocialisés

Valeur cible : 90%

Résultat technique : 63,60%

Activités majeures réalisées :

- Identification et extraction de 250 nouveaux EDR ;
- Resocialisation de 159 EDR (processus un cours pour les 91 autres).

Action 03 : Action sociale en faveur des PSV

Objectif : Apporter une assistance multiforme aux PSV

Indicateur : Nombre de PSV bénéficiaires d'assistance multiforme auprès des structures du Minas et des communes

Valeur cible : 191 510

Résultat technique : 133 143

Activités majeures réalisées :

- Prise en charge de 88 523 personnes déplacées internes ou de réfugiées bénéficiaires par les CESO et SASO parmi lesquels 43 248 enfants ;
- Prise en charge psychosocial de 32 985 PSV dans les SASO ;
- Assistance ponctuelle apportée à 3099 PSV par les CESO ;
- Appui en appareillage accordé à 1703 PSV dans le cadre de la décentralisation ;
- Aide et secours accordé à 2574 PSV dans les différentes communes du Cameroun ;
- 3417 bénéficiaires directs ou indirects du transfert des compétences en matière de réinsertion sociales en matière de réinsertion sociales ;
- 120 établissements de réinsertion sociale bénéficiaires de la contribution des communes ;
- 1883 actes de naissance établis au bénéfice des PAV ;
- 454 CNI établies au bénéfice des PAV ;
- 306 PSV bénéficiaires d'accompagnement psychosocial par le CNRPH.

Programme 570 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Affaires

Objectif : Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINAS

Indicateur : Taux de réalisations des activités budgétisées au sein du ministère

Valeur cible : 100%

Résultat technique : 44,44%

Activités majeures réalisées :

- Organisation de 40 réunions de coordination (27 au niveau central et 13 au niveau déconcentré) ;
- Elaboration du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre des programmes pour le compte de l'exercice 2021 ;
- Organisation d'une mission de sensibilisation des acteurs de terrain (171) sur le contrôle-qualité dans le suivi/évaluation de la mise en œuvre des programmes ;
- Organisation de la conférence 2021 des responsables des services centraux et déconcentrés ;
- Elaboration des documents de planification (rapports d'évaluation de la chaîne des résultats, rapport de revue/rationalisation des activités, rapport de maturation des projets et CDMT 2022-2024) ;
- Elaboration du rapport annuel de performance 2020 ;
- Célébration de la JIF et la FIT 2021 ;
- Elaboration de 03 éditions du BISS ;
- Recensement physique des personnels du MINAS ;
- Contrôle et l'évaluation de certaines 44 structures déconcentrées, institutions spécialisées, Unités Techniques Opérationnelles du MINAS et Œuvres Sociales Privées.

Action 01 : Supervision, coordination et suivi des activités des services

Objectif : Assurer le pilotage gouvernemental de prévention et de l'assistance des PSV

Indicateur : Nombre d'activités de coordination et de suivi-évaluation

Valeur cible : 140

Résultat technique : 90

Activités majeures réalisées :

- Organisation de 27 réunions de coordination au niveau central ;
- Organisation de 13 réunions de coordination au niveau déconcentré ;
- 05 audiences accordées par Madame le Ministre ;
- Organisation de la conférence annuelle 2021 des responsables du MINAS ;
- Tenue de 03 conseils de direction ;
- Réalisation de 37 missions de suivi évaluation des activités des institutions d'encadrement des PSV réalisées ;
- Organisation d'une mission de sensibilisation des acteurs de terrain (171) sur le contrôle-qualité dans le suivi/évaluation de la mise en œuvre des programmes ;
- Tenue de 02 sessions de pilotage des programmes ;
- Organisation d'une rencontre d'évaluation de la MEO de la FDR 2021.

Action 02 : Etudes stratégiques et planification au MINAS

Objectif : Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINAS

Indicateur : Nombre de documents de planification produits

Valeur cible : 04

Résultat technique : 04

Activités majeures réalisées :

Document de revue des activités du MINAS ;
Cadre Stratégique de Performance du MINAS ;
Rapport de revue des projets d'investissement ;
CDMT 2022-2024.

Action 03 : Gestion financière et budgétaire

Objectif : Assurer la bonne exécution physico financière des programmes

Indicateur : Nombre de documents budgétaires produits

Valeur cible : 03

Résultat technique : 01

Activités majeures réalisées :

Elaboration du Rapport Annuel de Performance 2020 ;
Suivi de l'exécution du BIP 2021.

Action 04 : Développement du système d'information du Ministère

Objectif : Optimiser la production et les échanges d'informations du sous-secteur des affaires sociales

Indicateur : Taux de mise en œuvre du système d'information

Valeur cible : 85%

Résultat technique : 68%

Activités majeures réalisées :

Acquisition du petit matériel informatique pour vidéoconférence dans le contexte de la Covid-19 ;
Mission de collecte des données effectuée dans les 58 départements ;
Réalisation de 103 interventions sur le site web et les plateformes digitales du MINAS ;
Réalisation de 170 interventions sur le réseau et les équipements informatiques du MINAS ;
Élaboration du BISS 4e trimestre 2020 et 1er trimestre 2021 en cours ;
Production des cartes professionnelles en cours.

Action 05 : Amélioration du cadre de travail

Objectif : Accroître qualitativement et quantitativement les ressources du MINAS

Indicateur 01 : Nombre de personnels formés-recyclés

Valeur cible : 100

Résultat technique : 95

Indicateur 02 : Nombre d'infrastructures construites/réhabilitées/équipements

Valeur cible : 40

Résultat technique : 59

Activités majeures réalisées :

Formation de 95 personnels en cours ;
Réhabilitation de 11 structures ;
Construction (en cours) de 04 structures ;
Équipement de 44 structures ;

Action 06 : Lutte contre la corruption contrôle interne, Audit de fonctionnement des services

Objectif : Assurer le bon fonctionnement des services et le respect de l'éthique professionnelle

Indicateur 01 : Nombre de missions de contrôle et audit interne

Valeur cible : 60

Résultat technique : 44

Activités majeures réalisées :

Réalisation de 39 missions contrôle et audit interne de 108 structures publics et privées d'encadrement des PSV :

04 missions effectuées par l'IG dans les régions de l'EN et le Sud (41 structures contrôlées)

40 missions effectuées par les BRCAS (81 structures contrôlées)

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Les matrices suivantes retracent l'exécution financière des exercices 2019, 2020 et mi-parcours 2021.

III.2.1- bilan financier 2019

Programme	Exercice 2019		
	<i>Dotation</i>	<i>Consommation</i>	<i>Taux d'exécution</i>
557	3 914 950 000	3 839 391 465	98,07%
559	2 317 250 000	2 266 502 225	97,81%
570	3 242 300 000	3 237 112 320	99,84%
BUDGET GENERAL	9 474 500 000	9 343 006 010	98,61%

III.2.2- bilan financier 2020

Programme	Exercice 2020		
	<i>Dotation</i>	<i>Consommation</i>	<i>Taux d'exécution</i>
557	3 428 880 000	3 416 193 144	99,63%
559	3 102 850 000	3 098 816 295	99,87%
570	3 894 270 000	3 842 865 636	98,68%
BUDGET GENERAL	10 426 000 000	10 347 805 000	99,25%

III.2.3- bilan financier mi-parcours 2021

Programme	Exercice 2021		
	<i>Dotation</i>	<i>Consommation</i>	<i>Taux d'exécution</i>
557	3 806 100 000	1 715 291 640	45,07%
559	3 401 000 000	2 569 216 300	75,54%
570	3 682 100 000	2 099 502 220	57,02%
BUDGET GENERAL	10 549 000 000	6 043 810 160	58,63%

■ 3.3. PERSPECTIVES

Au cours de ces trois années, la réalisation des activités suscitées combinées avec les actions des différents partenaires du Ministère des Affaires Sociales a permis de d'apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socioéconomique des Personnes Socialement Vulnérables. Néanmoins, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées, en rapport avec :

- la crise humanitaire et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, qui affecte de façon évidente les régions de l'Ouest et du Littoral et a pour corollaire la poussée du phénomène des déplacés dans la région, les enfants dans la rue, le sureffectif des élèves dans les salles de classe, la recrudescence de la consommation de la drogue en milieu scolaire, (...) l'augmentation la délinquance juvénile, des grossesses non désirées et des chômeurs ;

- les difficultés liées à la mobilisation des UTO dans un contexte de crise sanitaire et sécuritaire ;

- l'avènement de nouveaux types de vulnérabilité du fait d'un certain nombre de crise factuelle, notamment les ex-otages, enfants associés aux groupes/bandes armés, les déplacés internes, ex-migrants ;

- l'insuffisance des ressources budgétaires en rapport avec les besoins de financement des activités des programmes opérationnels ;

- l'instabilité du CSPP en cours dénotant une faiblesse dans la planification : les objectifs et les indicateurs de performance des programmes et/ou de certaines actions ont été modifiés au fur et à mesure que les programmes étaient mis en œuvre, avec pour implication la difficulté de capter l'impact réel de l'action du MINAS ;

- la faible appropriation du budget programme par tous les acteurs et la faible implication des acteurs de terrain dans la définition du contenu des programmes ;

- l'instabilité des différentes versions de l'application PROBMIS ainsi que celle du réseau pour son exploitation.

Sur la base des actions réalisées jusqu'ici en prenant en compte l'évolution du secteur, le MINAS se positionne dans la continuité afin d'apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socio-économique des PSV.

Dans cette perspective, et avec le budget sollicité ainsi que l'appui des partenaires, il est envisagé la mise en œuvre des nouveaux programmes proposées par le département ministériel à l'issue de la révision de son Cadre Stratégique de Performance, avec comme activités majeures :

- la poursuite de la mise en œuvre du d'accompagnement psychosocial des personnes déplacées internes et réfugiées du fait des crises sécuritaires ;

- la mobilisation des acteurs du sous-secteur affaires sociales dans la lutte contre la COVID-19 ;

- la définition de nouvelles stratégies de déploiement des UTO dans le contexte actuel marqué par les crises sanitaire et sécuritaire ;

- la poursuite des activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux ;

- le renforcement du cadre institutionnel d'encadrement des PSV avec la construction et la modernisation des structures spécialisées ;

- le renforcement et l'intensification de l'appui multiforme aux groupes à vulnérabilités

spécifiques ;
 le contrôle et suivi de la conformité sociale des projets ;
 la poursuite du processus de resocialisation des Enfants de la Rue à travers les interventions sociales classiques, la formation et l'installation en AGR, mais aussi renforcement des capacités des intervenants sociaux ;
 l'intensification de la lutte contre la traite et le trafic des enfants ;
 la poursuite des travaux préparatoires à l'instauration de la Couverture Santé Universelle à travers la collecte des données dans certaines communes en vue de déterminer les personnes éligibles ;
 le développement de la coopération en vue de la recherche de ressources additionnelles pour les activités liées à la prise en charge des nouveaux types de vulnérabilité (ex-otages, enfants associés aux groupes/bandes armés, ex-migrants...);
 l'amélioration du cadre et des conditions de travail à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures des services centraux et déconcentrés ;
 la poursuite du renforcement des capacités des acteurs de terrain sur le budget programme et le dialogue de gestion ;
 la stabilisation de l'application PROBMIS ;
 le renforcement des contrôles en matière de respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Dans le cadre de ses missions traditionnelles, et en droite ligne des orientations du SND30, le Ministère des Affaires Sociales est appelé à apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socioéconomique des personnes socialement vulnérables. A cet effet, il s'est fixé un objectif stratégique à savoir : **Promouvoir l'inclusion sociale des Personnes Socialement Vulnérables.**

Pour atteindre cet objectif et parvenir à l'autonomisation des Personnes Socialement Vulnérables, le MINAS à travers ses trois programmes, place son action sous le signe de la promotion de l'entrepreneuriat social dont les axes prioritaires relatifs à son opérationnalisation sont orientés vers le développement du partenariat en vue de la prise en charge multiforme et l'insertion socioéconomique des Personnes Socialement Vulnérables (PSV), ainsi que l'éclosion des Œuvres Sociales Privées (OSP).

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Le MINAS appartient au champ des services sociaux dont l'action est fondée sur la recherche permanente de la réduction des inégalités/exclusions sociales, la protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion sociale et la paix, la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre.

Les formes de vulnérabilités concernées sont variées et regroupent entre autres la vulnérabilité liée aux conditions physiques ou mentales, la vulnérabilité liée à l'appartenance à un groupe social fragile (jeunes, personnes âgées, prisonniers), la vulnérabilité liée aux conditions d'exercice de certaines activités (moto-taximan, call-boxeur, autres travailleurs du secteur

informel et même formel), la vulnérabilité liée aux conditions et cadre de vie (pauvres chroniques, populations déplacées internes/refugiés), et enfin la vulnérabilité liée au manque de vigilance ou aux incertitudes des mouvements de l'écorce terrestre et de la nature (inondations, sécheresse, éruptions volcaniques, accidents de circulation, autres catastrophes naturelles ou humaines).

Les réformes majeures de la SND30 pour lesquelles le MINAS devra participer activement peuvent être présentées comme suit :

En matière de Transferts sociaux :

- Diversification, renforcement et extension des programmes de transferts directs ;
- Mise en place d'un système national de transferts sociaux (notamment aux personnes âgées, enfants de moins de 5 ans, personnes handicapées) ;
- Expansion des mécanismes de transferts indirects concernant les mesures de gratuité des services et des subventions ciblées au profit des pauvres vulnérables ;
- Amélioration du ciblage des bénéficiaires ;
- Mise en place et opérationnalisation d'un Programme de Solidarité Nationale (PSN) ;

En matière d'Action sociale

- Veiller à l'application effective des textes existants en matière de protection sociale en particulier de l'enfance (code de protection de l'enfant, code des personnes et de la famille) ;
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes de soutien et d'appui aux jeunes ;
- Mettre en place des mécanismes d'appui à la prise en charge médicale des personnes âgées ;
- Mettre en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, CNI, etc.) aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs ;
- Intensifier la mise en place des structures d'accueil, de prise en charge, de soutien, de réhabilitation et de formation des PSV ;
- Soutenir l'action des groupes associatifs œuvrant en faveur des PSV.

Pour atteindre ces objectifs, le MINAS met en œuvre trois (03) programmes dont 02 opérationnels et 01 support à savoir :

Programme 070 : Protection sociale de l'enfance dont l'objectif est de garantir des prestations de protection de l'enfant de manière inclusive et adéquate ;

Programme 071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale dont l'objectif est d'accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités et besoins spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées ;

Programme 179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales qui se propose d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINA

protection sociale de l'enfance

Le programme vise à garantir l'équité nécessaire à un bon départ pour la vie. Le département ministériel mènera des activités visant à promouvoir le développement de la petite enfance, notamment dans la composante protection sociale. Ces activités porteront sur le renforcement des capacités et d'éducation à l'endroit des familles et des communautés pour l'épanouissement des petits enfants, ainsi que le renforcement des capacités des structures

d'encadrement de ceux à besoins spécifiques et le développement des programmes de transition en faveur de leur éveil et stimulation précoce.

Les autres interventions seront orientées en faveur de toutes les catégories d'enfants, qu'il s'agisse de l'enfant en situation de vulnérabilité ou de l'enfant inadapté afin d'assurer la pleine jouissance par les enfants de leurs droits et bénéficier des prestations de protection de manière inclusive et adéquate. Elles portent notamment sur la prévention et le traitement de toutes formes de violence/abus à l'égard des enfants.

La modernisation et la vulgarisation du cadre juridique de protection des enfants seront également un axe majeur de ce programme.

La réalisation de ce programme nécessite l'exécution coordonnée des actions relatives à :

- la promotion des initiatives du développement de la petite enfance (DPE) ;
- la prévention des inadaptations sociales et le renforcement de la protection sociale de l'enfant ;
- le renforcement de la réadaptation et l'accompagnement à l'insertion et la réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté ;
- le renforcement du dispositif institutionnel de protection sociale de l'enfance.

protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité Nationale

Ce programme englobe l'ensemble des initiatives et investissements publics susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité, aux manques de capacités des personnes et groupes présentant des vulnérabilités spécifiques, principalement les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations autochtones et les populations et communautés impactées par la mise en œuvre des projets et grands projets.

Il s'attaquera aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés. La contribution du MINAS par ce programme permet la participation normale à la vie des cibles concernées et de renforcer de manière plus générale la protection des droits humains, notamment par la lutte contre l'exclusion sociale, la maltraitance et toutes formes d'abus ou de violence.

Les interventions du programme sont notamment articulées autour de la promotion économique des personnes et groupes vulnérables à travers notamment leur insertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain.

Ce programme s'attaquera également aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés et elles cherchent ainsi à renforcer la cohésion et la solidarité sociale.

Ainsi trois actions ont été identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme à savoir :

- Protection sociale des personnes handicapées ;
- Assistance publique en faveur des personnes âgées ;
- Inclusion sociale des populations et communautés autochtones ;
- Assistance des individus, groupes et communautés a vulnérabilités conjoncturelles ;
- Promotion de l'action sociale en faveur des PSV.

Gouvernance et appui institutionnel dans le sous -secteur des Affaires Sociales

Les interventions de ce programme sont orientées sur la coordination et le pilotage des activités pour un fonctionnement harmonieux des services par le respect de l'éthique professionnel.

Un accent particulier est mis sur les activités de préparation du budget notamment

laplanification stratégique et opérationnelle, afin d'assurer une budgétisation rationnelle permettant d'éviter les sous consommation de crédits. Il est également question de relever le niveau des ressources tant humaines que matériels sur les plans qualitatif et quantitatif.

L'amélioration du cadre de travail se fera par les réhabilitations des structures opérationnelles existantes, la construction progressive de nouvelles aux normes requises pour la prise en charge des cibles du département ministériel, ainsi que l'équipement de l'ensemble de ces structures selon les besoins.

Enfin, le renforcement du système de productions et mise à disposition des évidences statistiques est un choix qui guidera le suivi et le pilotage des objectifs du sous-secteur en particulier et la SND30 en général.

Dans ce cadre un ensemble d'actions sont envisagées à savoir :

- l'amélioration du Cadre de travail ;
- la planification et la gestion budgétaire ;
- le développement du système d'information et de production statistiques ;
- la gestion des ressources humaines ;
- le Contrôle et l'audit Interne du fonctionnement et de la performance des services ;
- la coordination, le suivi des activités des services et la gestion des affaires juridiques.

Clarification des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des programmes

Les programmes sont placés sous la responsabilité du Ministre des Affaires Sociales. Le tableau ci-après présente les différents acteurs, leur rôle et leurs fonctions dans la mise en œuvre des programmes :

Acteurs	Fonctions	Rôles dans le processus
Le Ministre des Affaires Sociales	Validation des choix stratégiques	Décide des différentes orientations stratégiques du MINAS
		Fixe les objectifs et les enveloppes allouées à chaque programme
		Désigne les responsables des programmes, actions, activités et tâches
		S'assure de la bonne exécution des programmes et de la production du RAP du ministère
Le Secrétaire Général	Coordination de la planification, la programmation et l'exécution des choix stratégiques et programmes	Coordonne les activités d'identification et de caractérisation des programmes
		Centralise les données d'exécution des programmes
Le Chef du Programme 070	Coordination de l'exécution du programme Protection sociale de l'enfance	Contrôle la transparence financière et de la gestion budgétaire
		Organise et anime le processus de mise en œuvre du programme
		Rend compte de la performance globale du programme

Le Chef du Programme 071	Coordination de l'exécution du programme Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale	Contrôle la transparence financière et de la gestion budgétaire
		Organise et anime le processus de mise en œuvre du programme
		Rend compte de la performance globale du programme
Le Chef du Programme 179	Coordination de l'exécution du programme Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des Affaires Sociales	Contrôle la transparence financière et de la gestion budgétaire
		Organise et anime le processus de mise en œuvre du programme
		Rend compte de la performance globale du programme
Le Contrôleur de gestion	Appui au responsable de programme dans l'atteinte des objectifs du programme	Veille à la cohérence des objectifs contenus dans les instruments de planification stratégique
		Contribue à la fixation des objectifs et à la définition des indicateurs
		Apprécie le réalisme et l'ambition des cibles de résultats proposés par les responsables d'actions et d'activités
Le référent régional/départemental	Appui les responsables des unités administratives déconcentrés et opérationnels dans l'exécution physico financier des tâches	Veille à l'exécution des tâches
		Assure la collecte et la remontée des informations
		Apprécie le réalisme et l'ambition des cibles de résultats proposés par les responsables d'actions et d'activités

Les programmes sont placés sous la supervision générale du Ministre des Affaires Sociales qui a désigné pour la mise en œuvre, des responsables et contrôleurs de gestion par programme dont les noms suivent :

N°	Programmes	Responsables	Contrôleur de gestion
1	070. Protection sociale de l'enfance	EDJOA Jean Pierre, DPSE	HAPSATOU Palatia Epse NOUROU, CEA2/CELSU
2	071. Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale	NYAMBI III DIKOSSO Henri, DSNDS	MAKANI Marie Madeleine Epse LINDJECK, C/SPDS
3	179. Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des Affaires Sociales	PANJE Beryl ITOH, SG	TCHAKOUNTE Harmand Clauvis, CEA3/CELSU

Clarification des fonctions de mise en œuvre des programmes

La coordination des programmes et des actions est assurée au niveau des services centraux par les responsables de programmes et d'actions dûment nommés, assistés de leurs équipes.

La responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre de certaines activités et tâches au niveau opérationnel, incombe aux chefs des unités déconcentrées à l'échelle régionale (DRAS), départementale (DDAS) et locale (Centres Sociaux et Services d'Action Sociale).

D'autres activités et tâches spécifiques relèvent des Etablissements Publics Administratifs dont la tutelle technique est assurée par le département ministériel et des institutions spécialisées du Ministère des Affaires Sociales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 070

PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	Améliorer le système de protection et de prise en charge des enfants de 0-8 ans notamment par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire	Proportion d'enfants de 0-8 ans pris en charge par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire		30	Rapports d'activité DPSE et des DRAS
02	PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence	pourcentage d'enfants ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois		15	Rapports d'activités DPSE et DRAS
03	RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée	Taux d'insertion /réinsertion des mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille / famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel	40	45	Rapports d'activité de la DPSE et DRAS
04	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	Garantir l'effectivité des droits de l'enfant	Nombre d'activités/ événements de promotion des droits des enfants organisés	80	80	Rapports d'activité DPSE, DRAS et DDAS

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 071

PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées	Taux d'insertion socio économique des personnes handicapées		45	Rapport d'activité DPPHPA et DRAS
02	ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Améliorer l'assistance publique des personnes âgées	Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique		100	rapports d'activité DPPHPA et DRAS
03	INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique		30	Rapports d'activité DSNDS et DRAS
04	ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».	Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées		50	Rapports d'activité DSNDS, DPPHPA, BNCSP, DRAS
			Pourcentage des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets réinsérés			
05	PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux	Nombre des PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux		25 000	Rapports d'activités DSNDS, DPPHPA et CCAAS

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 179

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

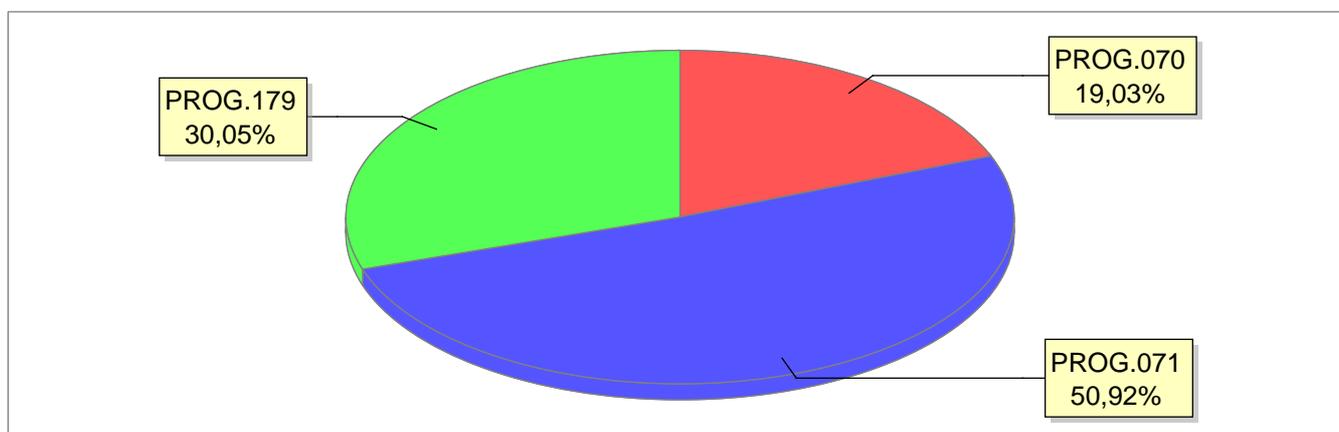
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	30	32	Rapports d'activités DAG
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	5	7	Rapports des sessions du Comité PPBS
03	SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité		50	Rapport d'activité CEP
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	25	30	Rapports d'activité DAG
05	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Proportion des structures contrôlées et auditées par an		60	Rapports d'activité Inspection Générale et BRCAS
06	COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenu par an	84	84	Rapports d'activité CELSU

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

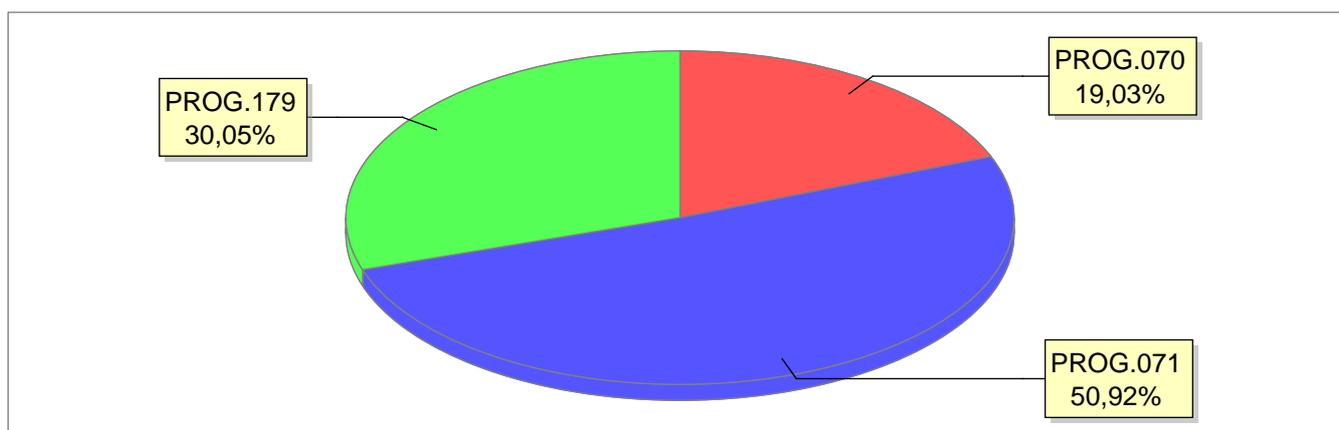
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
070	PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	2 319 200 000	2 319 200 000	212 000 000	212 000 000	2 531 200 000	2 531 200 000
071	PROTECTION SOCIALE DES GROUPE A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	2 803 420 000	2 803 420 000	3 971 000 000	3 971 000 000	6 774 420 000	6 774 420 000
179	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	3 321 380 000	3 321 380 000	677 000 000	677 000 000	3 998 380 000	3 998 380 000
TOTAL		8 444 000 000	8 444 000 000	4 860 000 000	4 860 000 000	13 304 000 000	13 304 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 070

PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JEAN PIERRE EDJOA

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Quatre actions phares soutiennent ce programme : (i) Promotion des initiatives du Développement de la Petite Enfance (DPE), (ii) Prévention des inadaptations sociales et renforcement de la protection spéciale de l'enfant, et (iii) Renforcement de la réadaptation et accompagnement à l'insertion et réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté, et (iv) Renforcement du dispositif institutionnel de protection sociale de l'enfance.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Garantir des prestations de protection de l'enfant de manière inclusive et adéquate

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	pourcentage d'enfants bénéficiant des prestations sociales	%	2020	45	2022	65

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	pourcentage d'enfants bénéficiant des prestations sociales	
Objectif	Garantir des prestations de protection de l'enfant de manière inclusive et adéquate	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, CJ, DRAS, DDAS, CESO, SASO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'enfants ayant besoin de prestations sociales enregistrés Nombre d'enfants bénéficiaires de prestations sociales	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre le Nombre d'enfants bénéficiaires de prestations sociales et le Nombre d'enfants ayant besoin de prestations sociales enregistrés	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 8300	Valeur: 45
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 58
	Année: 2024	Valeur: 65
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Institutions spécialisées; -Directions techniques; -Cellule de suivi (consolidation).	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)
- ACTION 02:** PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le programme vise à garantir l'équité nécessaire à un bon départ pour la vie. Le département ministériel mènera des activités visant à promouvoir le développement de la petite enfance, notamment dans la composante protection sociale. Ces activités porteront sur le renforcement des capacités et d'éducation à l'endroit des familles et des communautés pour l'épanouissement des petits enfants, ainsi que le renforcement des capacités des structures d'encadrement de ceux à besoins spécifiques et le développement des programmes de transition en faveur de leur éveil et stimulation précoce.

Les autres interventions seront orientées en faveur de toutes les catégories d'enfants, qu'il s'agisse de l'enfant en situation de vulnérabilité ou de l'enfant inadapté afin d'assurer la pleine jouissance par les enfants de leurs droits et bénéficier des prestations de protection de manière inclusive et adéquate. Elles portent notamment sur la prévention et le traitement de toutes formes de violence/abus à l'égard des enfants.

La modernisation et la vulgarisation du cadre juridique de protection des enfants seront également un axe majeur de ce programme.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)

Cette action a pour objectif principal d'améliorer le système de protection et de prise en charge des enfants de 0-8 ans notamment par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire . Il s'agit des mesures d'encadrement de la petite enfance pour son bien- être et son épanouissement. L'action se décline en quatre activités dont les objectifs spécifiques sont définis et les indicateurs de résultats disponibles. Comme activités on relève :

- L'assistance éducative aux enfants des communautés autochtones, avec pour objectif de promouvoir l'éducation des enfants issus desdites communautés. L'activité recense les

bénéficiaires des demandes d'aides requises par les PAV et les PSV.

- La prise en charge des enfants vulnérables dans les institutions pour l'éveil précoce. L'objectif de cette activité est d'assurer le bien-être de la petite enfance vulnérable dans ces institutions. Elle regroupe les enfants abandonnés identifiés, les enfants de moins de sept ans victimes de la malnutrition, les enfants de moins de sept ans en contact avec la loi, les pupilles de la nation et de l'Etat.

- L'éducation parentale orientée vers le plein épanouissement des enfants. L'objectif visé est de sensibiliser les familles et les communautés sur les mécanismes du bien-être de l'enfant. L'activité enregistre les nouveaux cas d'enfants vaccinés.

- Le renforcement des capacités des familles et des communautés sur le développement de la petite enfance. Son objectif est d'informer les familles et les communautés sur le DPE. Cette activité enregistre également les nouveaux cas d'enfants vaccinés.

L'indicateur de performance de cette action est mesuré par la proportion d'enfants de 0-8 ans pris en charge par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable familiale et communautaire.

OBJECTIF 1. Améliorer le système de protection et de prise en charge des enfants de 0-8 ans notamment par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'enfants de 0-8 ans pris en charge par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire	%	2020	0	2022	30

ACTION 02

PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT

L'objectif de cette action est de réduire le phénomène d'exploitation, violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence.

Pour atteindre les objectifs de cette action, sept (07) activités sont mises en place dont quatre sont basées sur la prévention et la lutte contre les fléaux sociaux tels que le handicap chez l'enfant, la délinquance juvénile, la consommation de la drogue et l'exclusion sociale des enfants issus des communautés autochtones dans le but de réduire le nombre d'enfants référés dans les services sociaux, de renforcer les mécanismes et activités d'éducation et de sensibilisation contre l'exclusion sociale des enfants issus des communautés autochtones.

D'autre part, les trois autres activités sont basées sur l'appui multiforme aux enfants à mobilité réduite, sur le suivi et accompagnement des enfants victimes de traite, et trafic de toute sorte et sur l'insertion scolaire des enfants handicapés.

OBJECTIF 1. Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	pourcentage d'enfants ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois	%	2020	0	2022	15

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE**

Cette action vise à apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée. Ainsi, elle tend à garantir d'une part la protection des mineurs en conflit avec la loi, et à procéder à la resocialisation des enfants de la rue d'autre part.

L'enfant de la rue est toute personne de moins de 18 ans qui est partie de la maison et a élu domicile dans la rue. L'enfant en conflit avec la loi est toute personne de moins de 18 ans qui a commis seul ou en coaction une infraction ou qui en est complice ou accusé.

Pour atteindre les objectifs de cette action, deux (02) activités sont mises en place notamment le suivi et l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi, et la lutte contre le phénomène des enfants de la rue.

La performance de cette action sera mesurée par : « le taux d'insertion/réinsertion des mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille d'accueil, institution ou en milieu professionnel ».

OBJECTIF 1. Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'insertion /réinsertion des mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille / famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel	%	2020	40	2022	45

ACTION 04**RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE**

OBJECTIF 1. Garantir l'effectivité des droits de l'enfant

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités/ événements de promotion des droits des enfants organisés	nb	2020	80	2022	80

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'enfants de 0-8 ans pris en charge par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire	
Objectif	Améliorer le système de protection et de prise en charge des enfants de 0-8 ans notamment par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	01 - PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, CJ, DRAS, DDAS, CESO, SASO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'enfants de 0-8 ans ayant besoin de prise en charge identifiés Nombre d'enfants de 0-8 ans bénéficiaires de prise en charge	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre d'enfants de 0-8 ans bénéficiaires de prise en charge et le Nombre d'enfants de 0-8 ans ayant besoin de prise en charge identifiés	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30
	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	-Exploitation des rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Institutions spécialisées; -Directions techniques; -Cellule de suivi (consolidation).	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	pourcentage d'enfants ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois	
Objectif	Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	02 - PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 15.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 15
	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 10
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'insertion /réinsertion des mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille / famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel	
Objectif	Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel identifiés -Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel insérés/réinsérés	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel insérés/réinsérés et le Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel identifiés	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 37
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 45
	Année: 2023	Valeur: 53
	Année: 2024	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités/ événements de promotion des droits des enfants organisés	
Objectif	Garantir l'effectivité des droits de l'enfant	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, DRAS, DDAS, UTO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'activités organisées dans le cadre de la célébration des journées commémoratives dédiées aux PSV	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des activités organisées dans le cadre de la célébration des journées commémoratives dédiées aux PSV	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 80
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 80.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 80
	Année: 2023	Valeur: 80
	Année: 2024	Valeur: 80
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DSND, DRAS, DDAS, UTO, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DPSE, DPPHPA, DSND, DRAS, DDAS, UTO, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	94 450 000	94 450 000	0	0	94 450 000	94 450 000
02	PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	517 250 000	517 250 000	0	0	517 250 000	517 250 000
03	RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	343 000 000	343 000 000	0	0	343 000 000	343 000 000
04	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	1 364 500 000	1 364 500 000	212 000 000	212 000 000	1 576 500 000	1 576 500 000
TOTAL		2 319 200 000	2 319 200 000	212 000 000	212 000 000	2 531 200 000	2 531 200 000

7. PROGRAMME 071

PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A
VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ
NATIONALE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

HENRI NYAMBI III DIKOSSO

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Cinq actions structurent ce programme : (i) Protection sociale des personnes handicapées, (ii) Assistance publique en faveur des personnes âgées, (iii) inclusion sociale des populations et communautés autochtones, et (iv) Assistance aux individus, groupe et communauté à vulnérabilité conjoncturelles, (v) Promotion sociale en faveur des PSV.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accès des PSV aux services sociaux de bases (par types de zone et selon le genre)	%	2020		2022	50

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accès des PSV aux services sociaux de bases (par types de zone et selon le genre)	
Objectif	Accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de PSV (par types de zone et selon le genre) -Nombre de PSV ayant accès aux services sociaux de bases	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre de PSV ayant accès aux services sociaux de bases et le Nombre de PSV (par types de zone et selon le genre)	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 38.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 38
	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: 50
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	- Rapports d'activités DPPHPA, DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ; - PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et - Listes des bénéficiaires ; - PV Comités de crédit et Rapport mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion Professionnelles des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) mis en œuvre en partenariat avec le FNE.	
Mode de collecte des données	•Exploitation des rapports trimestriels, semestriels et annuels •Données collectées par les UTO et remontées par voie hiérarchique avec transmission copie avancée par voie électronique y compris sms	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -UTO et CTDs ; -Cellule de suivi (consolidation) ; -CNRPH	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES
- ACTION 02:** ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES
- ACTION 03:** INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES
- ACTION 04:** ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES
- ACTION 05:** PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Ce programme englobe l'ensemble des initiatives et investissements publics susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité, aux manques de capacités des personnes et groupes présentant des vulnérabilités spécifiques, principalement les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations autochtones et les populations et communautés impactées par la mise en œuvre des projets et grands projets.

Il s'attaquera aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés. La contribution du MINAS par ce programme permet la participation normale à la vie des cibles concernées et de renforcer de manière plus générale la protection des droits humains, notamment par la lutte contre l'exclusion sociale, la maltraitance et toutes formes d'abus ou de violence.

Les interventions du programme sont notamment articulées autour de la promotion économique des personnes et groupes vulnérables à travers notamment leur insertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain.

Ce programme s'attaquera également aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés et elles cherchent ainsi à renforcer la cohésion et la solidarité sociale.

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette action renvoie à l'ensemble des mesures qui visent à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base (eau, électricité, emploi, éducation,...).

A travers cette action, le MINAS entend faciliter l'inclusion sociale des personnes handicapées par le renforcement de certaines mesures, la mobilisation des appuis multiformes, l'amélioration de l'offre spécialisée en matière de réadaptation et la promotion des droits par la célébration de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), la tenue du Comité National Réadaptation et de Réinsertion socio économique des Personnes Handicapées (CONRHA), la vulgarisation des textes de loi,... La réalisation de ladite action nécessite l'exécution

coordonnée des activités ci-dessous :

- Renforcement des mesures et actions de prévention du handicap ;
- Organisation de la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées ;
- Appui à l'éducation spéciale et à la prise en charge des personnes handicapées.
- Appui à la mise en œuvre des initiatives d'insertion réinsertion socioéconomique des personnes handicapées ;
- Renforcement des mesures et suivi du cadre institutionnel de protection des personnes handicapées.

La performance de cette action sera évaluée par : « le taux d'insertion sociale des personnes handicapées ».

OBJECTIF 1. Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'insertion socio économique des personnes handicapées	%	2020	0	2022	45

ACTION 02

ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

L'assistance publique en faveur des personnes âgées a pour but ultime est d'améliorer les conditions de vie de manière générale des personnes de 60 ans ou plus. Quatre activités sont mises en œuvre pour y parvenir, à savoir :

- Amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées ;
- Lutte contre la marginalisation, l'isolement et/ou la maltraitance des personnes âgées ;
- Appui à la mise en œuvre des initiatives d'insertion réinsertion socio-économique des personnes âgées ;
- Renforcement du dispositif institutionnel de protection des personnes âgées.

La performance de cette action sera mesurée par le Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique.

OBJECTIF 1. Améliorer l'assistance publique des personnes âgées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique	nb	2020	0	2022	100

ACTION 03

INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES

Cette action a pour objectif global de Faciliter l'accès des populations et communautés autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique. Cette action est déclinée en trois activités (03) :

L'amélioration de la santé et du bien-être des populations et communauté autochtones vulnérables a pour objectif spécifique de faciliter l'accès des populations autochtones vulnérables à la santé ;

La promotion de la participation des peuples autochtones à la vie publique et aux instances de

prise de décisions a pour objectif spécifique de faciliter la participation des populations autochtones vulnérables à la vie politique et à la citoyenneté ;

L'opérationnalisation du dispositif institutionnel de protection des populations autochtones vulnérables a pour objectif spécifique d'améliorer les mesures institutionnelles de protection des communautés autochtones vulnérables

Les droits reconnus aux populations et communautés autochtones sont fondamentalement des droits collectifs, qui ont connues un mouvement d'approfondissement et spécifications dont les principaux sont le droit général à l'autodétermination et le droit à la terre et aux ressources naturelles.

De manière opératoire pour faciliter l'accès des populations et communautés autochtones vulnérables à la santé, il est question d'améliorer l'accès des populations et communautés autochtones aux services sociaux de base (santé); Pour ce qui est de la Promotion de la participation des peuples autochtones à la vie publique et aux instances de prise de décisions nous devons développer et diversifier les activités économiques durables des populations et communautés autochtones, y compris les femmes et les jeunes à partir de leurs terres, ressources naturelles et leurs savoirs faire, réinvestir les bénéfices et les revenus des populations et Communautés autochtones pour améliorer l'accès aux services économiques, sociaux, culturel et facilité l'accès aux services de l'Etat civil ; inclure les populations et communautés autochtones dans les politiques nationale de développement. L'opérationnalisation du dispositif institutionnel de protection des populations autochtones vulnérables se verra bénéfique dans la mesure où on privilégiera une approche psychosociale dans la prise de décisions entre autres assurer la représentativité des populations et communautés autochtones dans toutes les instances de prises de décisions sur l'amélioration des conditions de leurs vies.

On notera de même qu'une des caractéristiques des lacunes du cadre juridique pour les populations et communautés autochtones est la précarité traduit par, les droits d'usage limités à l'autoconsommation, la non-participation des populations et communautés autochtones touchant les politique de gouvernances environnementale, sociale, économique et culturel.

Cette action sera mesurée par le taux de représentativité des populations autochtones pour leurs droits afin d'améliorer leurs conditions de vies dans le respect des droits de l'homme.

OBJECTIF 1. Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et a la vie publique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	%	2020	0	2022	30

ACTION 04**ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES
CONJONCTURELLES**

Cette action vise à prévenir et à protéger les groupes vulnérables contre toutes formes de vulnérabilité et à apporter un soutien multiforme aux victimes des crises sécuritaires, des sinistres et catastrophes naturelles en vue de leur retour rapide à des conditions de vie « normale ». Elle se décline en quatre activités qui portent respectivement sur :

§ Le Contrôle et suivi de la conformité sociale des projets et des populations impactées dont l'objectif est de gérer les externalités générées par les projets et grands projets et apporter une assistance appropriée aux populations impactées ;

§ L'accompagnement psychosocial des personnes déplacées et réfugiées du fait des crises sécuritaires dont l'objectif vise à offrir un cadre d'intervention propice à la prise en charge psychosociale des personnes déplacées internes et réfugiées du fait des crises sécuritaires en vue de leur autonomisation ;

§ La gestion sociale des sinistres et catastrophes qui vise à assurer la réinsertion socioéconomique des personnes victimes de sinistres ou catastrophes ;

§ La gestion sociale des flux migratoires qui contribue à la lutte contre le trafic et la traite des personnes, en particulier des migrants.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des activités portant sur le respect de la conformité sociale des projets qui réfère à l'exigence pour chaque programme/projet de favoriser le bien-être social. La prise en compte de dimension sociale renvoie à un ensemble d'aspects relatifs à la santé, l'éthique, l'équité, la pauvreté, la sécurité, le développement communautaire, aux peuples autochtones, etc.

L'accompagnement psychosocial des personnes déplacées et réfugiées du fait des crises sécuritaires, la gestion sociale des sinistres et catastrophes, la gestion sociale des flux migratoires sont des activités résultant des phénomènes sociaux émergents et endémiques qui provoquent le déplacement des populations d'une région à une autre. Ces déplacements pas n'étant pas toujours orientés et maîtriser par les politiques d'immigration des états sont à l'origine de diverses forme de vulnérabilité (la vulnérabilité liée au cadre et aux conditions de vie, la vulnérabilité liée à l'appartenance à un groupe social, la vulnérabilité liée aux sinistres et catastrophes naturelle, etc.).

La performance de cette action sera mesurée par : « Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées ».

OBJECTIF 1. Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées	%	2020	0	2022	50
2	Pourcentage des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets réinsérés		2020	0	2022	0

ACTION 05**PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV**

La promotion de l'action sociale a pour objectif d'optimiser l'action sociale des intervenants sociaux. Pour sa mise œuvre, elle s'appuie sur six (06) activités :

- Mise en œuvre des programmes de transferts sociaux aux PSV et aux structures d'encadrement des PSV ;
- Mise en place d'un Registre Social Unifié ;
- Soutien au dispositif institutionnel du développement social ;
- Renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- Appui à la promotion de l'entrepreneuriat social ;
- Assistance publique dans le cadre de la décentralisation.

La performance de cette action sera mesurée par le nombre de PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux.

OBJECTIF 1. Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre des PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	nb	2020	0	2022	25 000

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'insertion socio économique des personnes handicapées	
Objectif	Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	01 - PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPHPA	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de demandes en reinsertion sociale des personnes handicapées enregistrées -Nombre de demandes traitées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre de demandes traitées et le Nombre de demandes en reinsertion sociale des personnes handicapées enregistrées	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 45
	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des DRAS, DDAS et UTO ; - PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et - Listes des bénéficiaires ; - PV Comités de crédit et Rapport mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion Professionnelles des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) mis en œuvre en partenariat avec le FNE ; - Données statistiques du CNRPH 	
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> •Exploitation des rapports trimestriels, semestriels et annuels •Données collectées par les UTO et remontées par voie hiérarchique avec transmission copie avancée par voie électronique y compris sms 	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> -Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation) 	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique	
Objectif	Améliorer l'assistance publique des personnes âgées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	02 - ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPHPA	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ;	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ;	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ;	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	
Objectif	Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	03 - INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Le nombre de personnes autochtones vulnérables -Le nombre de personnes autochtones vulnérables ayant accès aux services sociaux de base et à la vie publique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre Le nombre de personnes autochtones vulnérables ayant accès aux services sociaux de base et à la vie publique et Le nombre de personnes autochtones vulnérables	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30
	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 35
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapports d'activités DSNDS, DRAS, DDAS et UTO ; -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires ; -CR des sessions du CISPAV	
Mode de collecte des données	Exploitation des : -Rapports d'activités DSNDS, DRAS, DDAS et UTO ; -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires ; -CR des sessions du CISPAV	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées	
Objectif	Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	04 - ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence enregistrées -nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence traitées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre Le nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence traitées et le nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence enregistrées	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 55
	Année: 2024	Valeur: 55
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Mode de collecte des données	Exploitation des : -Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets réinsérés	
Objectif	Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	04 - ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure		
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: null
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	
Objectif	Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	05 - PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre des PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 25000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 25000
	Année: 2023	Valeur: 32000
	Année: 2024	Valeur: 45000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Mode de collecte des données	Exploitation des : -Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	564 620 000	564 620 000	3 021 000 000	3 021 000 000	3 585 620 000	3 585 620 000
02	ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	60 800 000	60 800 000	0	0	60 800 000	60 800 000
03	INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	28 000 000	28 000 000	0	0	28 000 000	28 000 000
04	ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	323 000 000	323 000 000	150 000 000	150 000 000	473 000 000	473 000 000
05	PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	1 827 000 000	1 827 000 000	800 000 000	800 000 000	2 627 000 000	2 627 000 000
TOTAL		2 803 420 000	2 803 420 000	3 971 000 000	3 971 000 000	6 774 420 000	6 774 420 000

8. PROGRAMME 179

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES
SOCIALES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BERYL ITOH IKOME

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Six actions soutiennent ce programme : (i) Cadre de travail, (ii) Planification et Gestion budgétaire, (iii) Système d'information et Production statistiques, (iv) Gestion des ressources humaines, (v) Contrôle et Audit interne du fonctionnement et la performance des services, (vi) Coordination, suivi des activités des services et gestion des affaires publiques.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre optimale des programmes du MINAS

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAS	%	2020	100	2022	100

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAS	
Objectif	Assurer la mise en œuvre optimale des programmes du MINAS	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG, CELSU, CEP, CI, CELCOM, CELTRAD, CJ, SDA CL, DRAS, DDAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'activités budgétisées Nombre d'activités budgétisées réalisées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre les activités budgétisées et celles réalisées	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 100
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	- Rapports d'activités des structures ; - Rapports de suivi de l'exécution du BIP - Taux de consommation des crédits édités de PROB MIS.	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités des structures, rapports de suivi de l'exécution du BIP et Taux de consommation des crédits édités de PROB MIS.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELSU et DAG	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE
- ACTION 03:** SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 06:** COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Les interventions de ce programme sont orientées sur la coordination et le pilotage des activités pour un fonctionnement harmonieux des services par le respect de l'éthique professionnel.

Un accent particulier est mis sur les activités de préparation du budget notamment la planification stratégique et opérationnelle, afin d'assurer une budgétisation rationnelle permettant d'éviter les sous consommation de crédits. Il est également question de relever le niveau des ressources tant humaines que matériels sur les plans qualitatif et quantitatif.

L'amélioration du cadre de travail se fera par les réhabilitations des structures opérationnelles existantes, la construction progressive de nouvelles aux normes requises pour la prise en charge des cibles du département ministériel, ainsi que l'équipement de l'ensemble de ces structures selon les besoins.

Enfin, le renforcement du système de productions et mise à disposition des évidences statistiques est un choix qui guidera le suivi et le pilotage des objectifs du sous-secteur en particulier et la SND30 en général.

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CADRE DE TRAVAIL

L'amélioration du cadre de travail du personnel, constitue l'une des priorités essentielles du MINAS. Son objectif est doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats. Pour atteindre cet objectif, 03 activités ont été mises en place à savoir :

- La construction et réhabilitation des services du MINAS ;
- L'équipement des services du MINAS
- L'entretien et sécurisation des structures du MINAS

La performance de cette action sera mesurée à travers la proportion du personnel disposant d'un poste de travail.

- OBJECTIF 1.** Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2020	30	2022	32

ACTION 02**PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE**

Le souci réel du MINAS d'améliorer la planification des actions à mener afin de rationaliser davantage ses dépenses, est permanent. A ce titre, cette action a pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense par l'ensemble des activités de la chaîne PPBS (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-évaluation).

Dans un souci de garantir le succès de la mise en œuvre de la SND30 dans le sous-secteur, une nouvelle activité « Suivi de la mise en œuvre de la SND30 et des politiques sectorielles au MINAS » a été développée. Celle-ci s'inscrit notamment dans la dynamique du dispositif de mise en œuvre de la stratégie de développement et dont le MINAS assurera la présidence de la Sous-commission sectorielle de suivi-évaluation « Autres services sociaux et protection sociale ».

Cette activité intègre en outre le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques y compris les agendas internationaux qui interpellent le département ministériel.

Outre cette nouvelle activité, six (06) dites « anciennes » sont mises en œuvre :

- La planification opérationnelle ;
- La planification stratégique ;
- La maturation des projets d'investissement public au MINAS ;
- Le développement de la coopération ;
- L'élaboration/Actualisation des documents budgétaires ;
- Le suivi de l'exécution du budget.

La performance de cette action sera mesurée à travers le nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2019	5	2022	7

ACTION 03**SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE**

La production des données statistiques dans le sous-secteur des affaires sociales est une préoccupation constante du MINAS en ce sens qu'elle constitue, un instrument permettant d'orienter les décisions de politique sociale. C'est dans ce sens que le MINAS, dans le cadre de son déploiement, a développé l'action autour du Système d'information et Production statistiques. L'objectif de cette dernière est de mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance. Structurée en deux activités, la performance de cette action sera mesurée à travers la Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes

d'assurance qualité.

OBJECTIF 1. Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2020	0	2022	50

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action a pour objectif d'améliorer les capacités techniques des ressources humaines. Elle est composée de quatre (04) activités à savoir :

- Le développement des ressources humaines ;
- L'amélioration de l'offre de service ;
- La participation du MINAS aux fêtes officielles ;
- L'assistance multiforme aux personnels en difficultés.

L'indicateur d'atteinte de l'objectif de cette action est basé sur le Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	2020	25	2022	30

ACTION 05

CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES

Cette action vise l'amélioration du fonctionnement et de la performance des services. Composée de deux (02) activités notamment le renforcement de la lutte contre la corruption, et d'audit de fonctionnement des services au MINAS. De manière concrète, elle se base à assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption au sein du Ministère et l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés. La performance de cette action sera mesurée à l'aune de la Proportion de structures contrôlées et auditées par an.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des structures contrôlées et audité par an	%	2020	0	2022	60

ACTION 06**COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES**

Cette action a pour objectif d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère. Elle se structure autour de quatre (04) activités notamment :

- Coordination de l'Activité des services de l'administration centrale et des services déconcentrés du MINAS ;
- Opérationnalisation du contrôle de gestion ;
- Conseil et assistance juridique au MINAS ;
- Communication et relations publiques.

La performance de cette action sera mesurée en fonction du nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenu par an	%	2020	84	2022	84

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	01 - CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DRAS, DDAS, UTO Commission de Passation des Marchés	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de personnels du MINAS Nombre de postes de travail disponibles au MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre le Nombre de postes de travail disponibles au MINAS et le Nombre de personnels du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 32.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 32
	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la DAG, SG, DRAS, DDAS, UTO Rapports sessions de la Commission de Passation des Marchés	
Mode de collecte des données	-Exploitation des rapports d'activités et des rapports de sessions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	DAG	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Document de revue des programmes, Rapport évaluation de la chaîne des résultats, CDMT, PPA et RAP	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Comptage	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 7
	Année: 2023	Valeur: 7
	Année: 2024	Valeur: 7
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Documents de planification	
Mode de collecte des données	Somme des documents de planification	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPC	
Vérification/ Validation des données	DPC	
Service responsable de la synthèse des données	DPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	
Objectif	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	03 - SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CEP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CI, CELSU, Directions Techniques, DRAS, DDAS, CNRPH	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 60
	Année: 2024	Valeur: 80
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités CEP, CI, CELSU, Directions Techniques, DRAS, DDAS, CNRPH	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CEP, CELSU	
Vérification/ Validation des données	CEP, CELSU	
Service responsable de la synthèse des données	CEP, CELSU	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CEP, CELSU	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	
Objectif	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30
	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DAG	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG	
Vérification/ Validation des données	DAG	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures contrôlées et audité par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	BRCAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de structures du MINAS Nombre de structures contrôlées et auditées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre de structures contrôlées et auditées et le Nombre de structures du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 48
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 60
	Année: 2023	Valeur: 70
	Année: 2024	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de l'IG et des BRCAS	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports d'activités de l'IG et des BRCAS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IG et BRCAS	
Vérification/ Validation des données	IG et BRCAS	
Service responsable de la synthèse des données	IG et BRCAS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IG et BRCAS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenu par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	06 - COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CELSU, Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Comptes rendus/rapports des sessions du dialogue de gestion stratégiques tenues	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Comptage	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 84
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 84.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 84
	Année: 2023	Valeur: 90
	Année: 2024	Valeur: 90
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports, Comptes rendus et Procès-verbaux des sessions du dialogue de gestion stratégiques tenues	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Comptes rendus des sessions du dialogue de gestion stratégiques tenues	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELSU	
Vérification/ Validation des données	CELSU	
Service responsable de la synthèse des données	CELSU	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELSU	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CADRE DE TRAVAIL	215 400 000	215 400 000	660 000 000	660 000 000	875 400 000	875 400 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	254 800 000	254 800 000	0	0	254 800 000	254 800 000
03	SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE	51 000 000	51 000 000	17 000 000	17 000 000	68 000 000	68 000 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	389 980 000	389 980 000	0	0	389 980 000	389 980 000
05	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	106 500 000	106 500 000	0	0	106 500 000	106 500 000
06	COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	2 303 700 000	2 303 700 000	0	0	2 303 700 000	2 303 700 000
TOTAL		3 321 380 000	3 321 380 000	677 000 000	677 000 000	3 998 380 000	3 998 380 000